



*L'innovation
au service
du Vin*

COMPTES CONSOLIDES 31 DECEMBRE 2005

COMPTES CONSOLIDES 31 DECEMBRE 2005

CERTIFIES PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES (31 MARS 2006)

1.	Bilan actif (1)	4
2.	Bilan Passif (1)	5
3.	Compte de résultat (1)	6
4.	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	7
5.	Tableau des flux de trésorerie consolidés	8
6.	Notes aux états financiers consolidés	9
6.1.	Principes comptables, méthodes d'évaluation.....	9
6.2.	Informations relatives au périmètre de consolidation	25
6.3.	Notes aux états financiers.....	27
	NOTE 1 : IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS	27
	NOTE 2 : ÉCARTS D'ACQUISITION	28
	NOTE 3 : STOCKS ET EN-COURS	31
	NOTE 4 : CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	32
	NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS	32
	NOTE 6 : IMPÔTS DIFFÉRÉS.....	32
	NOTE 7 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	34
	NOTE 8 : CAPITAL APORTE.....	35
	NOTE 10 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	38
	NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	39
	NOTE 12 : ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL.....	43
	NOTE 13 : AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS	43
	NOTE 14 : ACTIFS ET GROUPES D'ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES	44
	NOTE 15 : CHIFFRE D'AFFAIRES.....	44
	NOTE 16 : CHARGES DE PERSONNEL.....	45
	NOTE 17 : RESULTAT SUR CESSION DE PARTICIPATIONS CONSOLIDEES	45
	NOTE 18 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS	45
	NOTE 20 : VENTILATION DE L'IMPOT AU COMPTE DE RESULTAT	46
	NOTE 21 : RÉSULTATS PAR ACTION	47
	NOTE 22 : INCIDENCE DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	48
	NOTE 23 : DÉTAIL DE LA TRÉSORERIE NETTE	49
	NOTE 24 : INFORMATION SECTORIELLE.....	50
	NOTE 25 : INTERETS DANS UNE CO-ENTREPRISE	52
	NOTE 26 : RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX.....	52
	NOTE 27 : EFFECTIFS	52
	NOTE 28 : PASSIFS ÉVENTUELS.....	53
	NOTE 30 : ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	55

7. Effets de la première application des IFRS.....	58
Contexte de la publication.....	58
IAS 38 Immobilisations incorporelles.....	60
IAS 16 Immobilisations corporelles.....	60
IAS 27 Comptabilisation des participations dans les filiales.....	61
IAS 17 Contrats de location.....	61
IAS 18 Revenu.....	61
IAS 19 Avantages au personnel.....	62
IAS 20 Subventions.....	62
IAS 36 et IFRS 3 Dépréciation d'actifs.....	62
IFRS 2 Paiement en actions.....	63
IAS 12 Impôt sur le résultat.....	63
IAS 32/39 Instruments financiers.....	63

1. Bilan actif (1)

<i>en milliers d'euros</i>	Note	31/12/2005	31/12/2004
Ecart d'acquisition	2	18 547	18 547
Immobilisations incorporelles	1	1 156	1 773
Immobilisations corporelles	1	60 706	48 806
Titres mis en équivalence		430	58
Autres actifs financiers		255	649
Immobilisations financières	1	685	707
Autres actifs non courants	5	-	1 457
Impôts différés	6	1 055	2 166
Total Actifs non courants		82 149	73 456
Stocks et en-cours	3	70 430	77 668
Clients et autres débiteurs	4	47 893	48 623
Créances d'impôt		432	85
Autres actifs courants	5	5 612	6 336
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	4 542	7 519
Total Actifs courants		128 909	140 231
Total Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés	14	4 458	8 979
Total Actif		215 516	222 666

(1) référentiel IFRS

2. Bilan Passif (1)

<i>en milliers d'euros</i>	Note	31/12/2005	31/12/2004
Capital apporté	8	42 477	15 805
Primes liées au capital	8	1 562	38 018
Réserves et report à nouveau	9	(20 294)	6 215
Résultat de l'exercice		891	(64 522)
Total Capitaux propres, part du groupe		24 636	(4 484)
Intérêts minoritaires		13	13
Total Intérêts minoritaires		13	13
Total des capitaux propres		24 649	(4 471)
Emprunts et dettes financières	11	86 017	91 182
Engagements envers le personnel	12	716	693
Autres provisions	10	2 064	4 750
Impôts différés	6	1 736	2 704
Autres passifs non courant	13	560	493
Total Passifs non courants		91 092	99 822
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	11	42 187	56 688
Provisions (part à moins d'un an)	10	10 979	16 397
Fournisseurs et autres créditeurs		37 153	41 881
Dettes d'impôt		-	-
Autres passifs courants	13	8 152	9 413
Total Passifs courants		98 471	124 379
Total Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	14	1 304	2 936
Total des passifs		190 867	227 137
Total Passif		215 516	222 666

(1) référentiel IFRS

3. Compte de résultat (1)

Compte de résultat consolidé			
<i>en milliers d'euros</i>			
	Note	31/12/2005	31/12/2004
Chiffre d'affaires	15	146 618	162 372
Autres produits de l'activité		9 517	4 598
Achats consommés		(72 762)	(93 079)
Charges externes		(26 895)	(36 462)
Charges de personnel	16	(34 643)	(40 365)
Impôts et taxes		(1 874)	(2 638)
Dotation aux amortissements		(4 780)	(5 241)
Dotation aux provisions		(3 111)	(17 725)
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		(7 066)	8 151
Autres produits et charges courants		433	1 314
Résultat opérationnel courant		5 436	(19 075)
Résultat sur cession de participations consolidées	17	(56)	(12)
Autres produits et charges opérationnels non courants	18	1 897	(26 692)
Résultat opérationnel		7 277	(45 779)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		70	89
Coût de l'endettement financier brut		(7 296)	(7 139)
Coût de l'endettement financier net		(7 227)	(7 050)
Autres produits et charges financiers	19	1 297	(491)
Résultat avant impôt		1 347	(53 320)
Impôts sur les bénéfices	20	(822)	(11 189)
Résultat après impôt		525	(64 509)
Résultat des sociétés mises en équivalence		369	(5)
Résultat net		894	(64 514)
Part du groupe		891	(64 522)
Part des minoritaires		3	8
Résultat par action	21	0,03	(4,08)
Résultat dilué par action	21	0,04	(2,54)

(1) référentiel IFRS

4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>(En milliers d'euros)</i>	Capital apporté	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total part Groupe	Minoritaires	Total capitaux propres
	NOTE 8		NOTE 9				
Situation au 01.01.2004	15 805	38 013	9 753	(2 816)	60 755	11	60 766
Affectation résultat			(2 816)	2.816	-		-
Augmentation de capital		5	(130)		(125)		(125)
Ecart de conversion			(434)		(434)		(434)
Valorisation des options d'achat d'actions			66		66		66
Résultat de la période				(64 522)	(64 522)	8	(64 514)
Autres mouvements			(224)		(224)	(6)	(230)
Situation au 31.12.2004	15 805	38 018	6 215	(64 522)	(4 484)	13	(4 471)
Affectation résultat		(36 456)	(28 066)	64 522	-		-
Augmentation de capital	26 672		(164)		26 508		26 508
Ecart de conversion			1 386		1 386		1 386
Résultat de la période				891	891	3	894
Autres mouvements (1)			335		335	(3)	332
Situation au 31.12.2005	42 477	1 562	(20 294)	891	24 636	13	24 649

(1) Les autres mouvements concernent principalement :

- correction d'erreur sur IAS 39 pour 164 K EUR
- des impôts différés passés par réserves pour 179 K EUR

5. Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	Note	Exercice 2005	Exercice 2004
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			
Résultat net consolidé		894	(64 514)
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence		(369)	5
Elimination des amortissements et provisions		(3 743)	18 861
Elimination des résultats de cession et des pertes et profits de dilution		(96)	(3 803)
Charges et produits calculés liés aux paiements en action		-	66
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie		514	(262)
= Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		(2 800)	(49 647)
Elimination de la variation des impôts		822	11 188
Coût de l'endettement financier net		7 227	7 050
= Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		5 249	(31 409)
Impôts versés		(564)	(712)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		6 679	36 731
= Flux net de trésorerie généré par l'activité		11 364	4 610
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Incidence des variations de périmètre	22	1 578	(1 321)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(15 527)	(22 903)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		3 159	7 011
Variation des prêts et avances consenties		950	-
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(9 840)	(17 213)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital		26 507	-
Emissions d'emprunts		942	2 349
Remboursements d'emprunts		(7 184)	(12 460)
Intérêts financiers nets versés		(8 256)	(5 777)
Autres flux liés aux opérations de financement		2	-
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		12 011	(15 888)
Incidence de la variation des taux de change		154	178
Incidence des changements de principes comptables			(1 361)
VARIATION DE TRESORERIE		13 689	(29 674)
Trésorerie d'ouverture	23	(43 764)	(14 090)
Trésorerie de clôture	23	(30 075)	(43 764)
Variation de trésorerie		13 689	(29 674)

6. Notes aux états financiers consolidés

Information générale

Fruit de multiples rapprochements d'entreprises opérés dans la deuxième moitié des années 90, le groupe OENEO réunit aujourd'hui deux activités au service du vin. Sa division Tonnellerie dispose d'une offre complète en matière de produits d'élevage (fûts, tonneaux, foudres, grands contenants, produits alternatifs) et sa division Bouchage consacre ses capacités industrielles et ses savoir-faire à la fabrication de bouchons « technologiques » : ces bouchons gagnent régulièrement de la part de marché au détriment des bouchons naturels, produits en perte de vitesse. L'année 2005 a vu le lancement international du bouchon «DIAM » , premier bouchon en liège à teneurs infinitésimales en TCA.

Au cours de l'année 2005, le groupe a poursuivi le programme de réorientation stratégique (Plan Phoenix) au sein de ses activités Bouchage et Tonnellerie (pour les détails cf. document de référence 2004).

Dénomination sociale et siège social

OENEO – 123, avenue des Champs-Élysées – 75008 PARIS

Forme Juridique

Société Anonyme à Conseil d'Administration

Immatriculation de la Société

La société OENEO est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro d'identification unique 322 828 260 RCS PARIS.

Code d'activité : 741 j (Holding)

Les comptes annuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 21 mars 2006 et sont exprimés en milliers d'euros.

6.1. Principes comptables, méthodes d'évaluation

En application du règlement européen 16/06/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Seules les normes (et interprétations) publiées au JOUE au 31 décembre 2005 ont été appliquées.

En vue de la publication de ses états financiers, le Groupe OENEO a préparé :

- un bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 établi selon les dispositions énoncées dans IFRS 1 « Première adoption des normes internationales d'information financière » et,
- des comptes 2004 établis conformément au référentiel IFRS.

Les principaux impacts constatés sur le bilan d'ouverture IFRS au 1er janvier 2004, les divergences avec les principes comptables français antérieurement appliqués et leurs effets chiffrés sur le bilan d'ouverture et sur les résultats de l'exercice 2004 ont été publiés avec les comptes consolidés au 30 juin 2005.

Les comptes des sociétés consolidées, établis selon les règles comptables en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités afin d'être en conformité avec les principes comptables du Groupe. L'ensemble des sociétés consolidées clôture ses comptes au 31 décembre.

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique à l'exception des titres de participation non consolidés, des instruments financiers dérivés, de certains actifs financiers et des services reçus dans le cadre d'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions qui sont évalués à leur juste valeur. Les principales méthodes comptables suivies sont décrites ci-après.

Normes et options appliquées

Le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation au 1er janvier 2004, les normes IAS 32 et IAS 39 révisées relatives aux instruments financiers.

De même, le groupe a décidé d'appliquer par anticipation au 1er juillet 2004, la norme IFRS 5 relative aux actifs non courant détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En raison du caractère international de ses activités, OENEO appliquait d'ores et déjà les méthodes préférentielles prescrites par le règlement CRC99-02, proches des normes IFRS, tels que la capitalisation des contrats de location qualifiés de location financement, la constatation en bilan de ses engagements de retraite à prestations définies. De plus, le Groupe effectuait un test de dépréciation des écarts d'acquisition sur la base des flux futurs de trésorerie actualisés.

Pour préparer son bilan d'ouverture au 1er janvier 2004, le Groupe a suivi les principes de première application des IFRS définis par la norme IFRS 1.

Les normes IFRS sont d'application générale rétrospective. La norme IFRS 1 a toutefois prévu quelques exceptions à ce caractère rétrospectif :

- § Des exceptions obligatoires telles que l'interdiction de revoir les estimations effectuées sous l'ancien référentiel, de décomptabiliser rétrospectivement les actifs et des passifs financiers ou encore d'appliquer prospectivement la comptabilité de couverture,
- § Des exemptions facultatives que le Groupe a choisi d'appliquer :
 - Retraitement rétrospectif des regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition conformément à la norme IFRS 3, «Regroupements d'entreprise», en particulier les acquisitions traitées selon la méthode dérogatoire du «pooling of interests» qui avaient donné lieu à l'imputation des écarts d'acquisition sur les capitaux propres en 2000 à hauteur de 129M€,
 - Comptabilisation au compte de résultat de tous les écarts actuariels cumulés à la date de transition (OENEO comptabilisant déjà au compte de résultat les écarts actuariels à chaque clôture d'exercice).

Le groupe a choisi, dans le cadre de la méthode du coût historique amorti, l'option de réévaluer ses immobilisations corporelles à la date de transition à leur juste valeur.

Le Groupe a choisi l'option de transférer en « réserves consolidées » les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des filiales étrangères au 1er janvier 2004 (après prise en compte des retraitements IFRS sur la situation nette d'ouverture) pour un montant total de 5 238 milliers d'euros. Cet ajustement est sans impact sur le total des capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2004.

La Note 7 détaille d'une part les incidences sur les capitaux propres et résultat consolidés 2004 de la transition (passage des normes françaises aux normes IFRS) et d'autre part l'application des normes IFRS sur les comptes 2004.

Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiées, non encore entrés en vigueur

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2006 ou postérieurement et qui n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe sont les suivantes :

- IAS 19 (Amendement), Avantages du personnel (entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2006). Cet amendement introduit une option alternative pour la comptabilisation des écarts actuariels. Il peut imposer des obligations supplémentaires pour la comptabilisation de régimes interentreprises lorsque les informations disponibles sont insuffisantes pour les comptabiliser comme des régimes à prestations définies. Cet amendement prévoit également la présentation de nouvelles informations. Le Groupe n'ayant pas l'intention de modifier la méthode comptable retenue pour la comptabilisation des écarts actuariels et n'ayant pas de participation à un régime interentreprises, l'adoption de cet amendement n'aura d'impact que sur la forme et le niveau de détail des informations présentées en annexe aux états financiers. Le Groupe appliquera cet amendement aux exercices démarrant le 1er janvier 2006.

- IAS 39 (Amendement), Couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intragroupes futures, le Groupe n'est pas concerné par cet amendement, car aux 31 décembre 2005 et 2004, il n'a effectué aucune transaction intragroupe de ce type.

- IAS 39 (Amendement), Option juste valeur (entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2006). Cet amendement modifie la définition des instruments financiers classés comme étant en juste valeur en contrepartie du compte de résultat et restreint la possibilité de désigner des passifs financiers dans cette catégorie. Le Groupe appliquera cet amendement à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2006.

- IAS 39 et IFRS 4 (Amendement), Garanties financières (entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2006). Selon cet amendement, les garanties financières émises autres que celles déjà désignées par le groupe comme étant des contrats d'assurance, doivent être initialement comptabilisées à leur juste valeur et postérieurement évaluées au plus élevé des deux montants suivants : (i) solde non amorti des commissions reçues et reportées ou (ii) dépenses requises pour dénouer l'engagement à la date de clôture. Après examen de cet amendement à IAS 39, la direction a conclu qu'il ne s'appliquait pas au Groupe.

- IFRS 1 (Amendement), Première adoption des IFRS et IFRS 6 (Amendement), Prospection et évaluation de ressources minérales (entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2006). Ces amendements ne concernent pas les activités du Groupe, qui ne réalise pas de prospection et d'évaluation de ressources minérales.

- IFRS 6, Prospection et évaluation de ressources minérales (entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2006). IFRS 6 ne s'applique pas aux activités du Groupe.

- IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir et amendement complémentaire à IAS 1, Présentation des états financiers – informations sur le capital (entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2007). IFRS 7 introduit de nouvelles informations ayant pour objectif d'améliorer les informations sur les instruments financiers. Des informations quantitatives et qualitatives doivent être fournies sur l'exposition au risque découlant d'instruments financiers, notamment des informations minima spécifiques sur le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché, y compris une analyse de la sensibilité au risque de marché. L'amendement à IAS 1 introduit des informations nouvelles sur le capital d'une entreprise et sur sa façon de le gérer. Après avoir évalué l'impact d'IFRS 7 et de l'amendement à IAS 1, le Groupe a conclu que les principales informations supplémentaires à fournir porteront sur l'analyse de la sensibilité au risque de marché et les informations sur le capital requises par l'amendement à IAS 1. Le Groupe appliquera IFRS 7 et l'amendement à IAS 1 à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2007.

- IFRIC 4, Déterminer si un accord contient un contrat de location (entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2006). Aux termes d'IFRIC 4, c'est la substance qui doit déterminer si un accord contient ou constitue un contrat de location. Selon IFRIC 4, il est nécessaire d'évaluer : (a) si l'exécution de l'accord est subordonnée à l'utilisation d'un ou de plusieurs actifs spécifiques (l'actif) ; et (b) si l'accord comporte un droit d'utilisation de l'actif. La direction procède actuellement à l'évaluation de l'impact d'IFRIC 4 sur les activités du Groupe.

- IFRIC 5, Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement (entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2006). IFRIC 5 ne s'applique pas aux activités du Groupe.

- IFRIC 6, Passifs résultant de la participation à un marché spécifique : déchets d'équipements électriques et électroniques (entrée en vigueur à compter du 1er décembre 2005). IFRIC 6 ne s'applique pas aux activités du Groupe.

Estimations comptables déterminantes

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la Société. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en terme de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives en regard des états financiers consolidés sont exposés aux notes, 2 « Ecart d'acquisition » et 10 « Provisions pour risques et charges ».

a) Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions intragroupe, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût. La participation du Groupe dans les entreprises associées comprend le goodwill (net de tout cumul de pertes de valeur) identifié lors de l'acquisition.

Les profits latents sur les transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans les entreprises associées. Les pertes latentes sont également éliminées, à moins qu'en cas d'actif cédé la transaction n'indique une perte de valeur. Les méthodes comptables des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'être alignées sur celles adoptées par le Groupe.

Les comptes des sociétés contrôlées conjointement (coentreprises) sont consolidés par intégration proportionnelle.

b) Écarts d'acquisition

À l'occasion de la première consolidation des filiales et participations du Groupe, il est procédé à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs) acquis. L'évaluation se fait dans la devise de l'entreprise acquise. Postérieurement à leur affectation, les écarts d'évaluation suivent les règles comptables propres à leur nature.

- Ecarts d'acquisition positifs

L'écart résiduel éventuel correspondant à l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition est inscrit à l'actif du bilan sous la rubrique « Ecarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 «Regroupements d'entreprises ». Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an (cf. : d) Valeur recouvrable des immobilisations). Le calcul est effectué séparément pour les deux divisions du Groupe : Bouchage et Tonnellerie. La valeur nette comptable des actifs et passifs de chaque division est rapprochée de la valeur d'utilité, évaluée par actualisation des flux de trésorerie futurs. En cas de perte de valeur, la dépréciation constatée au compte de résultat, dans la rubrique dépréciation d'actifs, est irréversible.

- Ecart d'acquisition négatifs

L'écart d'acquisition négatif représente l'excédent par rapport au coût d'acquisition, de la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition négatif est comptabilisé immédiatement au compte de résultat au cours de la période d'acquisition.

c) Conversion des comptes exprimés en devises

(a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

(b) Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les profits de change découlant du dénouement de ces transactions et ceux découlant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en résultat, sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres, soit au titre de couvertures éligibles de flux de trésorerie, soit au titre de la couverture d'un investissement net dans une entité étrangère.

(c) Sociétés du Groupe

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- (i) les éléments d'actif et passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- (ii) les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens ; et (iii) toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

d) Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38, « Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le Groupe a qualifié ses marques principales comme des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie. Ces immobilisations ne sont donc pas amorties et font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an.

Lorsque leur valeur recouvrable fondée sur les critères ayant prévalu lors de leur acquisition s'avère inférieure de façon durable à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Les autres immobilisations incorporelles, qualifiées d'immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

Les frais de développement sont amortis linéairement sur une durée de trois ans.

Les brevets sont amortis linéairement sur la durée réelle de protection comprise entre 8 et 11 ans pour le Bouchage et sur 10 ans pour la Tonnellerie.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de un à trois ans.

Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Les immobilisations corporelles en cours sont comptabilisées au coût facturé, diminué de toute perte de valeur identifiée.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les terrains ne sont pas amortissables.

L'amortissement des autres actifs commence lorsque les actifs sont prêts à être utilisés. A partir de la date de mise en service du bien, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composantes, sur leur durée d'utilité :

- bâtiments 15 à 50 ans (selon les sites, et les composants : fondations / toiture / murs),
- agencements et aménagements des constructions 15 à 30 ans,
- installations techniques, matériels et outillages industriels 5 à 20 ans,
- autres immobilisations corporelles 3 à 15 ans.

Le Groupe prévoyant d'utiliser ses actifs sur toute leur durée de vie, n'a identifié aucune valeur résiduelle.

Les impacts sur les capitaux propres liés à l'application de la norme IAS 16 sur les immobilisations corporelles s'élève à 5 249 K€ au 1^{er} janvier 2004 (cf. § 7. Effets de la première application des IFRS).

Contrats de location

Les contrats de location qui ont pour effet de transférer substantiellement les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien au preneur (qualifiés de location financement) sont comptabilisés de la façon suivante :

- les actifs sont immobilisés au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur au commencement du contrat ;
- la dette correspondante est identifiée et présentée au passif du bilan ;
- les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette ;
- la charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice ;
- le bien est amorti, le cas échéant, selon une approche par composantes conformément aux méthodes retenues pour les actifs de même nature, ou sur la durée la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité du bien si le Groupe n'a pas de certitude de devenir propriétaire à l'issue du contrat.

Par opposition aux contrats de location financement, les contrats de location simple font l'objet d'une comptabilisation de la charge de loyers au compte de résultat. Ceux-ci sont constatés en résultat de façon linéaire sur l'ensemble de la durée du contrat de location.

Valeur recouvrable des immobilisations

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur. Ce test est effectué au moins une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (catégorie limitée aux écarts d'acquisitions et aux marques).

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute. Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants. Pour les actifs non financiers (autres que les goodwill) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Deux UGT ont été retenues pour le groupe : division tonnellerie et division bouchage.

Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Conformément à la norme IFRS 5, « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les actifs destinés à être cédés font l'objet d'une présentation sur une ligne à part au bilan et sont évalués et comptabilisés au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur valeur de marché diminuée des coûts nécessaires à la réalisation de la vente.

Un actif sera classé en « actif disponible à la vente » seulement si :

- la vente est hautement probable dans un horizon raisonnable,
- si l'actif est disponible en vue d'une vente immédiate dans son état actuel,
- et si un plan de vente de l'actif a été engagé par la direction.

e) Stocks et en-cours

Valeurs brutes

Les stocks de matières premières et de produits finis sont évalués au coût historique réel ou à leur valeur nette de réalisation, en utilisant la méthode du Coût Moyen Pondéré pour le calcul de coût. Le coût historique correspond au total des prix d'achats, frais de transformation et autres frais encourus.

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », le liège sur parc de l'activité Bouchage et le chêne de l'activité Tonnellerie sont évalués à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat, les droits d'importation et les autres taxes (autres que récupérables), les coûts de transport et de manutention et tous les autres coûts directement imputables à l'acquisition des matières et services. Les RRR sont déduits des coûts d'achats.

Les produits fabriqués et en-cours sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production.

Provisions

Pour les matières premières, une provision est constituée si le coût prévisionnel des produits finis dans lesquels ces matières sont incorporées est supérieur au prix du marché des produits finis. Dans le cadre du plan PHOENIX, les stocks de liège que la division Bouchage n'a plus vocation à transformer industriellement, de par sa décision stratégique d'arrêter la fabrication de bouchons traditionnels, ont fait l'objet de provisions pour ramener leur valeur nette au bilan au niveau de prix de vente auquel la division anticipe de pouvoir les revendre sur le marché.

Pour les en-cours, une provision est constituée si le prix de revient estimé des produits finis, constitué de la valeur des en-cours et des coûts de production nécessaires pour terminer le produit, net des frais de commercialisation, s'avère supérieur au prix du marché.

Pour les produits finis, une provision est constituée si le prix de revient majoré des frais de commercialisation s'avérait supérieur au prix de marché.

Dans le cadre du plan PHOENIX, les stocks excédentaires de bouchons semi-finis ou finis, dont l'origine est principalement imputable à des ventes inférieures aux prévisions commerciales, ont fait l'objet de provisions pour ramener leur valeur nette au bilan au niveau de prix de vente auquel la division anticipe de pouvoir les revendre sur le marché.

Les marges réalisées sur les transactions entre sociétés consolidées sont éliminées.

f) Clients

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la provision représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en Dotation aux provisions.

g) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les « emprunts ».

h) Capital et actions propres

Lorsqu'une des sociétés du Groupe achète des actions de la Société (actions propres), le montant versé en contrepartie, y compris les coûts marginaux directement attribuables (nets de l'impôt sur le résultat), est déduit des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société jusqu'à l'annulation ou la cession des actions. En cas de vente ou de réémission ultérieure de ces actions, les produits perçus, nets des coûts marginaux directement attribuables à la transaction et de l'incidence fiscale afférente, sont inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société.

i) Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les créances, les valeurs mobilières de placement, les instruments dérivés et la trésorerie. L'évaluation et la comptabilisation des actifs financiers sont définies par la norme IAS39.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère, dans les conditions prescrites par la norme IAS 39, à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Les prêts et créances sont valorisées au coût amorti et font l'objet de test de valeur au minimum à chaque arrêté comptable. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Les créances clients font l'objet d'une analyse individuelle ; une provision est constituée en fonction du risque d'irrecouvrabilité estimé.

j) Passifs financiers

A l'exception des instruments financiers dérivés, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti par application du taux d'intérêt effectif. Les contrats d'échange de taux d'intérêt qui couvrent économiquement les passifs financiers ne font pas l'objet d'une comptabilité de couverture.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Les instruments financiers composés (cas des OCEANE) sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 32 à savoir la comptabilisation séparée de la composante obligataire enregistrée en dette au coût amorti et de la composante action enregistrée en capitaux propres (assimilables à une vente d'option d'achat), les frais afférents à l'émission étant imputés en capitaux propres et en dettes au prorata du produit de l'émission.

Tous les instruments dérivés sont valorisés à leur juste valeur qui correspond à la valeur de marché pour les instruments cotés. Pour les instruments non cotés, leur juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'estimations telles que les modèles d'évaluation des options et la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie. Le profit ou la perte qui résulte de la revalorisation de ces instruments à chaque arrêté est enregistré au compte de résultat de la période.

Les dérivés sont comptabilisés dans les autres passifs non courants (cf. note 13).

k) Imposition différée

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés.

Les effets dus aux changements des taux d'impôts s'inscrivent en compte de résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé ou en capitaux propres s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres.

Le retraitement des contrats de location qualifiés de location financement, donne lieu à reconnaissance d'impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer dans un délai raisonnable grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours des exercices suivants.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés.

l) Avantages consentis au personnel

Le Groupe offre à ses employés différents régimes de retraite supplémentaire, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme, en fonction des réglementations et usages en vigueur dans les pays d'exercice de l'activité.

Les avantages procurés par ces régimes sont de deux types : à cotisations définies et à prestations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes versées à des organismes extérieurs ; la charge qui correspond à ces primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, y compris pour les plans multi employeurs pour lesquels le gestionnaire externe est en mesure de fournir l'information, le Groupe évalue ses obligations conformément à la norme IAS19 « Avantages du personnel ».

Ces engagements sont ainsi calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que, augmentation des salaires, âge de départ, mortalité, rotation et taux d'actualisation. Les hypothèses d'engagement sont reprises en note 12.

Les modifications d'hypothèses actuarielles et effets d'expérience donnent lieu à des écarts actuariels qui sont intégralement constatés en charges de l'exercice lors de leur survenance.

Le passif net déterminé est constaté au bilan dans la rubrique engagements envers le personnel.

Les indemnités de fin de contrat de travail sont dues lorsque l'entreprise met fin au contrat de travail d'un salarié avant l'âge normal de son départ en retraite ou lorsqu'un salarié accepte de percevoir des indemnités dans le cadre d'un départ volontaire. Le Groupe comptabilise ces indemnités de fin de contrat de travail lorsqu'il est manifestement engagé à mettre fin au contrat de travail d'un ou de plusieurs membres du personnel s'il a un plan détaillé sans possibilité réelle de se rétracter ou à accorder des indemnités de fin de contrat de travail suite à une offre faite pour encourager les départs volontaires. Les indemnités payables plus de 12 mois après la clôture sont ramenées à leur valeur actualisée.

Le Groupe comptabilise un passif et une charge au titre des intéressements et des primes, sur la base d'une formule qui tient compte du bénéfice revenant aux actionnaires du Groupe, après certains ajustements. Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation contractuelle ou si, du fait d'une pratique passée, il existe une obligation implicite.

m) Subventions d'investissement

Conformément à la norme IAS 20 «Comptabilisation des subventions publiques», les subventions d'investissement sont inscrites au passif au poste produits constatés d'avance. Elles sont reprises au compte de résultat au fur et à mesure de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent et sont donc présentées en produits d'exploitation.

n) Information sectorielle

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité. Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le groupe opère.

o) Reconnaissance des revenus

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

p) Dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la Société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la Société.

q) Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice, déduction faite des actions auto détenues figurant en diminution des capitaux propres.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice ainsi que ceux des exercices antérieurs précédemment publiés sont ajustés, s'il y a lieu, des opérations de distribution d'actions gratuites et de réduction de nominal.

Le résultat par action dilué est calculé en prenant en compte le nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice, majoré de l'effet de dilution induit par l'exercice probable des options de souscription et des options d'achat d'actions.

Cet effet dilutif est calculé plan par plan en ne retenant que les plans dont le prix d'exercice est inférieur à la juste valeur de l'action. Il correspond au différentiel entre le nombre d'actions émises suite aux levées probables d'options et le nombre d'actions qui auraient été émises au cours moyen du marché.

r) Gestion des risques

- risque de liquidité :

Le financement du groupe OENEO est réalisé dans le cadre d'une politique de groupe mise en œuvre par la direction financière. La gestion de trésorerie des sociétés françaises est centralisée au siège. Pour les sociétés étrangères, la gestion de trésorerie est effectuée localement en liaison avec le siège, dont l'autorisation est nécessaire pour toute mise en place de financements significatifs.

Dans le cadre du respect des dispositions législatives et réglementaires, les filiales du Groupe ont signé une convention de trésorerie avec le Holding de manière à centraliser les excédents de trésorerie et à couvrir les besoins des différentes filiales aux meilleures conditions. Certaines filiales installées à l'étranger se financent localement.

- risque de taux :

OENEO n'utilise pas d'instrument financier dans un but spéculatif.

Sensibilité au risque de taux :

La dette du groupe OENEO libellée à taux variable représente 84 % de la dette globale. De ce fait, toute variation à la hausse des taux d'intérêts se traduirait par un accroissement des charges d'intérêts. En raison de son appréciation de l'évolution des taux d'intérêts, le Groupe n'initie plus depuis août 2002 de couverture de taux, dont l'objectif est de transformer de la dette à taux variable en dette à taux fixe. Les couvertures en place s'élèvent à 7,3 M€ et représentent 6,7% de la dette à taux variable. En conséquence, une variation de + 1 % des taux d'intérêts entraînerait la même variation de la charge d'intérêts sur la dette consolidée du Groupe (après prise en compte des opérations de couverture de taux). (cf. note 11 : Emprunts et dettes financières)

- risque de change :

Le Groupe gère de manière centralisée son exposition au risque de change afin de réduire sa sensibilité à des variations défavorables des cours de change, en mettant en place des couvertures par le biais d'opérations à terme et d'achat d'options d'achat ou de vente de devises.

Les positions commerciales (vente – achat) sont couvertes pour des durées comprises entre six mois et un an. Les positions des filiales sont compensées, de manière à couvrir l'exposition nette au risque de change.

L'endettement en € représente 98,3 % de l'endettement du groupe.

OENEO est exposé au risque d'évolutions défavorables des cours de change, tant sur ses actifs (comptes courants libellés en devises) que sur ses opérations commerciales (risque transactionnel). Le risque de change fait l'objet d'un suivi par le Trésorier du Groupe, et d'un reporting mensuel à la Direction Financière.

Lorsqu'il le juge nécessaire, pour se prémunir contre une évolution défavorable des cours de change, OENEO utilise des instruments de couverture (instruments optionnels et instruments à terme). Seule la Direction Financière du Groupe est autorisée à conclure des opérations de couverture pour des montants pouvant affecter les états financiers consolidés.

La position après couverture correspond au montant en devise sur lequel le Groupe est exposé à une évolution défavorable des cours.

- risque sur actions :

Au 31 décembre 2005, les valeurs mobilières inscrites au bilan du Groupe sont constituées d'un dépôt à terme en devise étrangère. L'autocontrôle du Groupe est réduit à 144 actions. En conséquence, le Groupe n'est pas exposé au « risque sur actions ».

Le groupe Oeneo distingue quatre aires de survenance de risques. Cette analyse recoupe l'ordre d'importance retenu quant aux conséquences de ces risques sur la rentabilité du Groupe :

- risques liés à la conception des produits : ces risques se situent au moment de la création des innovations et des inventions des nouveaux process industriels et marketing qui constitueront la richesse patrimoniale de demain.
- risques liés à la fabrication des produits : ces risques se situent au moment de l'application industrielle des procédés inventés, et de leur fabrication en série ;
- risques liés à la commercialisation des produits : ces risques se situent au moment de la vente et de l'après-vente des produits auprès de la clientèle ;
- autres risques : cette aire de risques est plus restreinte que les trois précédentes, et se caractérise par leur origine externe au processus industriel et commercial.

s) Estimations et jugements comptables déterminants

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

- Estimations et hypothèses comptables déterminantes

Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

- Evaluation des immobilisations corporelles

Le Groupe fait réaliser l'évaluation de son patrimoine par des experts indépendants qui utilisent des hypothèses de flux futurs et de taux qui ont un impact direct sur les valeurs lorsque des changements de valorisation majeurs sont anticipés soit par la direction, soit par les auditeurs.

Une baisse des valeurs d'expertise se traduirait par un impact en résultat.

- Dépréciation estimée des goodwill

Le Groupe soumet les goodwill à un test annuel de dépréciation, conformément à la méthode comptable exposée à la note d) Valeur recouvrable des immobilisations.

- Juste valeur des dérivés et des autres instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (tels que les dérivés négociés de gré à gré) a été communiquée par l'établissement émetteur.

6.2. Informations relatives au périmètre de consolidation

Liste des sociétés consolidées

Sociétés dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2005

Société	Note	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle 31/12/2005	% de contrôle 31/12/2004	% d'intérêt 31/12/2005	% d'intérêt 31/12/2004
OENEO		France	Globale	Mère	Mère	Mère	Mère
SABATÉ SOUTH AFRICA		AFRIQUE DU SUD	Globale	100	100	100	100
TONNELLERIE RADOUX SOUTH AFRICA		AFRIQUE DU SUD	Proportionnelle	50	50	50	50
GRUPO SABATE SUD AMERICANA		ARGENTINE	Globale	100	100	100	100
ADELAÏDE COOPERAGE	(5)	AUSTRALIE	Globale	100	100	100	100
C.A. SCHAHINGER	(5)	AUSTRALIE	Globale	100	100	100	100
CACHAL	(5)	AUSTRALIE	Globale	100	100	100	100
OENEO AUSTRALASIA (EX S.D.A.)		AUSTRALIE	Globale	100	100	100	100
SINGUM	(5)	AUSTRALIE	Globale	100	100	100	100
TONNELLERIE RADOUX AUSTRALASIA		AUSTRALIE	Globale	100	100	100	100
CORCHOS DE MERIDA		Espagne	Globale	100	100	100	100
SIBEL TAPONES		Espagne	Globale	100	100	100	100
TONELERIA VICTORIA		Espagne	Globale	100	100	100	100
MIDWEST STAVE SUPPLY	(1)	Etats-Unis	Globale	-	100	-	100
OENOCORK FINISHING		Etats-Unis	Globale	100	100	100	100
OENEO CLOSURES USA (EX SABATE USA)		Etats-Unis	Globale	100	100	100	100
SEGUIN MOREAU NAPA COOPERAGE		Etats-Unis	Globale	100	100	100	100
TONNELLERIE RADOUX USA		Etats-Unis	Globale	100	100	100	100
OENEO BOUCHAGE (EX SABATE SAS)		France	Globale	100	100	100	100
SAMBOIS		France	Globale	100	100	100	100
SIBEL (EX SC FINANCES)		France	Globale	100	100	100	100
SCIAGE DU BERRY		France	Globale	100	100	100	100
SEGUIN MOREAU & CIE		France	Globale	100	100	100	100
SUBER FRANCE	(2)	France	Globale	-	100	-	100
TONNELLERIE GATARD		France	Globale	100	100	100	100
TONNELLERIE RADOUX		France	Globale	100	100	100	100
V.B.C.		France	Equivalence	35,59	35,59	35,59	35,59
SABATE ITALIE		Italie	Globale	80	80	80	80
SABATE MAROC	(3)	MAROC	Globale	-	100	-	99,88
ADYGHE MOREAU		RUSSIE	Equivalence	50	50	50	50
OENEO SUISSE (EX SABATE SUISSE)		SUISSE	Globale	100	100	100	100
SUBER SUISSE		SUISSE	Globale	100	100	100	100
DIAMANT TECHNOLOGIE		ESPAGNE	Globale	100	100	100	100
INDUSTRIAL OENEO SUDAMERICANA	(4)	CHILI	Globale	100	-	100	-

(1) Société fusionnée avec SMNAPA au 30.12.05

(2) TUP avec la société Oeneo Bouchage

(3) Société cédée le 24 Janvier 2005

(4) Société multi activité qui a rejoint le périmètre de consolidation Oeneo le 10 Mai 2005.

(5) Le Groupe s'est engagé en 2002 à acheter intégralement le Groupe australien de tonnellerie SCHAHINGER. Cette prise de contrôle s'est effectuée de manière progressive, avec un taux de détention de 33,33 % au 31 janvier 2003, puis 66,66 % au 31 janvier 2004 et enfin 100 % au 31 janvier 2005. Selon les principes IFRS, l'analyse du contrat d'acquisition du groupe SCHAHINGER conduit à considérer la prise de contrôle comme étant réalisée au 31 décembre 2003. En conséquence, ce groupe est consolidé à 100 % selon la méthode de l'intégration globale, avec comptabilisation d'une dette pour paiement différé.

Sociétés dans le périmètre de consolidation lors des arrêts précédents

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt 31/12/2005	% d'intérêt 31/12/2004
ARCOBEL PAVIMIENTOS	ESPAGNE	Globale	Liquidée (déc. 04)	-	-
ASEICORK	ESPAGNE	Globale	Fusionnée dans ARCOBEL PAVIMENTIOS en 2004	-	-
ARCOBEL USA	ETATS-UNIS	Globale	Liquidée 12/04	-	-
SEGUIN MOREAU USA HOLDINGS	ETATS-UNIS	Globale	Absorbée dans SEGUIN MOREAU NAPA COOPERAGE (déc. 04)	-	-
WINEBUSINESS.COM	ETATS-UNIS		Liquidée au 31-12-2004	-	-

6.3. Notes aux états financiers

Les comptes 2004 et 2003 en normes françaises ont été publiés dans le document de référence 2004.

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

1.1. Détail de l'actif immobilisé

en K€	Notes	Déc. 2005			Déc. 2004
		Brut	Amortissement et Provision	Net	Net
Frais de R & D		18	0	18	7
Droits fongibles		1 002	(806)	196	1 204
Droits protégés		3 038	(2 132)	906	238
Autres immobilisations incorporelles		222	(185)	37	84
Avances et acomptes		0	0	0	240
Immobilisations incorporelles en cours		0	0	0	-
Total des immobilisations incorporelles		4 280	(3 124)	1 156	1 773
Terrains		4 926	(51)	4 875	4 658
Constructions		22 731	(2 956)	19 775	16 406
Inst. techniques, mat. et outillage		51 625	(17 930)	33 695	16 890
Matériel de transport		814	(515)	299	290
Mob. Matériel de bureau et informatique		1 524	(1 288)	236	232
Autres immobilisations corporelles		1 754	(1 423)	331	321
Immobilisations corporelles en cours		1 412	(17)	1 395	9 824
Avances et acomptes sur immobilisations		100	-	100	185
Total des immobilisations corporelles		84 886	(24 180)	60 706	48 806
Titres mis en équivalence	1.4	430	-	430	58
Autres actifs financiers		262	(7)	255	649
Total immobilisations financières		692	(7)	685	707
Total des actifs immobilisés		89 858	(27 311)	62 547	51 286

1.2. Variation des actifs immobilisés

Immobilisations - Valeurs nettes				
en K€	Incorporelles	Corporelles	Financières	Total
Valeur au 31 décembre 2004	1 773	48 806	707	51 286
Augmentations – en valeur brute	283	15 794	49	16 126
Variations de périmètre	-	154	34	188
Résultats des sociétés mises en équivalence	-	-	369	369
Cessions en valeur nette	(227)	(1 582)	(99)	(1 908)
Dotations aux amortissements	(472)	(4 366)	-	(4 838)
Reprises de provisions	41	960	-	1 001
Reclassements	(247)	159	(396)	(484)
Variations de change	5	781	21	807
Valeur au 31 décembre 2005	1 156	60 706	685	62 547

Les impacts sur les capitaux propres liés à l'application de la norme IAS 16 sur les immobilisations corporelles s'élèvent à 5 249 K€ au 1^{er} janvier 2004 (cf. § 7. Effets de la première application des IFRS). Il convient de préciser que cette réévaluation a été rétroactivement actée au 31 décembre 2003, sur la base d'expertises externes en date de décembre 2004.

1.3. Variation des titres de participation

en K€	Valeur brute	Provision	Valeur nette
CREDIT AGRICOLE	1		1
S.A. Les Bois Chauds du Berry	3	(3)	0
S.A. O.R.E.C.O. (Organisation Economique du Cognac)	8		8
Total des titres de participation	12	(3)	9

1.4. Variation des titres mis en équivalence

en K€	31/12/04	Quote-part de résultat	Variation de périmètre	Distribution	Augmentation de capital	Ecarts de conversion	31/12/05
VBC S.A.	28	371					399
ADYGHE MOREAU	30	(2)				3	31
Total	58	369				3	430

NOTE 2 : ÉCARTS D'ACQUISITION

Test de dépréciation

Les survaleurs sont affectées aux unités génératrices de trésorerie du groupe, qui sont identifiées en fonction de la division à laquelle est rattaché chaque entité du groupe. Chaque division représente un secteur d'activité. Les sociétés multi activité sont scindées afin de les rattacher correctement aux divisions.

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les budgets financiers à six ans approuvés par la direction. Au-delà, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir des taux de croissance estimés.

Le résultat 2005 et le budget 2006 ne remettant pas en cause le plan Phoenix, celui-ci a été utilisé pour calculer les cash flows actualisés des années suivantes pour les deux divisions (Tonnellerie et Bouchage), en conservant les mêmes critères de calcul qu'en 2004 à savoir une période d'actualisation de cash flows de 6 ans, un taux de d'actualisation de 9,5% et un taux de croissance à l'infini de 1,75%. Ces calculs réalisés pour la division Tonnellerie permettent de conserver le même montant de survaleur qu'à fin 2004 et de ne pas passer une dépréciation supplémentaire sur l'exercice 2005. Par ailleurs, concernant l'activité Bouchage, il convient de rappeler que les survaleurs avaient été ramenées à zéro à fin 2004.

Écarts d'acquisition positifs – Valeurs brutes

Société	Acquisition	31/12/2004	Var. de périmètre	Var. de change	31/12/2005
Bouchage					
OENEO	OENEO BOUCHAGE	488	17		505
OENEO BOUCHAGE	OENEO BOUCHAGE		279		279
OENEO BOUCHAGE	SUBER France	279	(279)		-
OENEO	SUBER France	17	(17)		-
SIBEL	SIBEL TAPONES	387			387
SIBEL SCFINANCE	SIBEL SCFINANCE	4 217			4 217
OENEO	SIBEL SCFINANCE	5 058			5 058
OENEO	SUBER SUISSE	242			242
SUBER SUISSE	SUBER SUISSE	2 143		(17)	2 126
OENEO	OENEO SUISSE	4 066			4 066
CORCHOS	CORCHOS	64			64
OENEO	CORCHOS	314			314
Sous-total Bouchage		17 275	-	(17)	17 258
Tonnellerie					
OENEO	TONNELLERIE RADOUX	2 202			2 202
OENEO	VBC	364			364
OENEO	SEGUIN MOREAU & CIE	15 055			15 055
OENEO	SAMBOIS	937			937
OENEO	GATARD	503			503
OENEO	SEGUIN MOREAU NAPA COOPERAGE	3 311			3 311
OENEO	SEGUIN MOREAU AUSTRALIA	674			674
OENEO BOUCHAGE	VICTORIA	164			164
Sous-total Tonnellerie		23 210			23 210
Total Brut		40 485	-	(17)	40 468

Écarts d'acquisition positifs – Amortissements

Société	Acquisition	31/12/2004	Amort.	Var°. de périmètre	Var°. de change	31/12/2005
Bouchage						
OENEO	OENEO BOUCHAGE	488	-	17	-	505
OENEO BOUCHAGE	OENEO BOUCHAGE			279	-	279
OENEO BOUCHAGE	SUBER France	279		(279)	-	-
OENEO	SUBER France	17		(17)	-	-
SIBEL	SIBEL TAPONES	387				387
SIBEL SCFINANCE	SIBEL SCFINANCE	4 217				4 217
OENEO	SIBEL SCFINANCE	5 058				5 058
OENEO	SUBER SUISSE	242				242
SUBER SUISSE	SUBER SUISSE	2 143			(17)	2 126
OENEO	OENEO SUISSE	4 066				4 066
CORCHOS	CORCHOS	64				64
OENEO	CORCHOS	314				314
Sous-total Bouchage		17 275		-	(17)	17 258
Tonnellerie						
OENEO	TONNELLERIE RADOUX	682				682
OENEO	VBC	364				364
OENEO	SEGUIN MOREAU & CIE	2 629				2 629
OENEO	SAMBOIS	183				183
OENEO	GATARD	25				25
OENEO	SEGUIN MOREAU NAPA COOPERAGE	648				648
OENEO	SEGUIN MOREAU AUSTRALIA	132				132
Sous-total Tonnellerie		4 663				4 663
Total Amortissements		21 938		-	(17)	21 921

Écarts d'acquisition positifs – Valeurs nettes

Société	Acquisition	31/12/2004	31/12/2005
Bouchage			
		-	-
Sous-total Bouchage		-	-
Tonnellerie			
OENEO	TONNELLERIE RADOUX	1 520	1 520
OENEO	VBC	-	-
OENEO	SEGUIN MOREAU & CIE	12 426	12 426
OENEO	SAMBOIS	754	754
OENEO	GATARD	478	478
OENEO	SEGUIN MOREAU NAPA COOPERAGE	2 663	2 663
OENEO	SEGUIN MOREAU AUSTRALIA	542	542
OENEO	CACHAL	-	-
OENEO	SINGNUM	-	-
OENEO BOUCHAGE	VICTORIA	164	164
SABATE DIOSOS AUSTRALASIA	CACHAL	-	-
SABATE DIOSOS AUSTRALASIA	SINGNUM	-	-
SABATE DIOSOS AUSTRALASIA	SCHAHINGER	-	-
Sous-total Tonnellerie		18 547	18 547
Total des valeurs nettes		18 547	18 547

NOTE 3 : STOCKS ET EN-COURS

Valeurs brutes

en K€	Déc. 2005	Déc. 2004
Matières premières	47 715	56 438
En-cours	10 052	13 153
Produits finis et marchandises	17 825	23 439
Total brut des stocks et des en-cours	75 592	93 030

Provisions

en K€	Déc. 2005	Déc. 2004
Matières premières	(3 087)	(8 410)
En-cours	(937)	(4 291)
Produits finis et marchandises	(1 138)	(2 661)
Total des provisions sur stocks et en-cours	(5 162)	(15 362)

Valeurs nettes

en K€	Déc. 2005	Déc. 2004
Matières premières	44 628	48 028
En-cours	9 115	8 862
Produits finis et marchandises	16 687	20 778
Total net des stocks et des en-cours	70 430	77 668

La provision sur stock du Bouchage, dans le cadre du plan Phoenix, a été diminuée de 9,4M€ et ramenée à hauteur de 2,7M€ en décembre 2005. Au niveau de la Tonnellerie, la provision a été mouvementée de 0.8M€ pour être ramenée à hauteur de 2,5M€ à fin 2005.

NOTE 4 : CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

en K€	Déc. 2005	Déc. 2004
Dividendes à recevoir	-	36
Fournisseurs débiteurs	495	1 110
Clients et comptes rattachés	43 565	46 228
Créances sociales et fiscales	3 494	2 754
Autres créances	2 496	1 140
Provisions	(2 157)	(2 645)
Total des clients et comptes rattachés	47 893	48 623

Il n'y a pas de concentration du risque de crédit au titre des créances clients en raison du nombre important de clients et de leur implantation internationale.

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS

en K€	Déc. 2005	Déc. 2004
Créances fiscales hors IS	-	1 272
Etat, impôt sur les bénéfices	-	83
Autres créances hors exploitation	-	102
Total des autres actifs non courants	-	1 457
Prêts, cautionnements et autres créances	121	154
Intérêts courus sur créances et prêts	76	4
Autres créances	54	71
Charges constatées d'avance	5 361	6 107
Total des autres actifs courants	5 612	6 336

NOTE 6 : IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Note 6.1 Variation des impôts différés actif et passif

en K€	Déc. 2004	Résultat	Variation de périmètre	Reclassements	Var change	Déc. 2005
Participation des salariés	(2)	-	-	2	-	-
Marge interne sur stocks	559	(37)	-	2	-	524
Autres différences temporelles	1 652	(768)	(253)	(260)	(21)	350
Provisions non déductibles	-	(369)	183	1160	(1)	973
Subventions d'investissement	1	(1)	-	-	-	-
Retraites	(50)	80	-	54	-	84
Provisions réglementées	(643)	197	(1 515)	9	-	(1 952)
Crédit bail	(18)	(10)	-	-	-	(28)
Homogénéisation des amortissements	(112)	25	48	20	15	(4)
Limitation des impôts différés	877	406	-	(37)	-	1 246
Charges à répartir	(3)	-	-	3	-	-
Frais d'acquisition sur titres	5	-	-	(5)	-	-
IDA sur déficits de l'exercice	-	(73)	-	73	-	-
Autres retraitements de consolidation	-	390	236	(952)	6	(320)
IAS 16 – Immobilisations corporelles	(2 949)	(170)	1 526	(38)	(47)	(1 678)
IAS 18 – Revenus	66	(30)	-	-	-	36
IAS 19 – IDR et médailles du travail	66	(60)	-	(6)	-	-
IAS 37 – Provisions, passifs éventuels	-	65	-	(65)	-	-
IAS 38 – Immobilisations incorporelles	71	(97)	-	(34)	-	(60)
IAS 32/39 – Instruments financiers	(58)	132	-	74	-	148
Total des impôts différés nets	(538)	(320)	225	-	(48)	(681)
Dont :						
Impôt Différé Actif	2 166					1 055
Impôt Différé Passif	(2 704)					(1 736)

Note 6.2 Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle

en K€	Déc. 2005
Résultat avant impôt des entreprises intégrées (hors éléments inhabituels)	1 344
Charge d'impôt théorique à 33,33%	448
Charges non déductibles et produits non imposables	117
Différences de taux sur sociétés étrangères	(170)
Déficits non activés	925
Déficits utilisés	(638)
Crédit d'impôts	(10)
Imposition Forfaitaire Annuelle	120
Autres imputations sur impôts	30
CHARGE D'IMPÔT REELLE	822
Taux d'impôt effectif	61,10%

Il existe une convention d'intégration fiscale entre OENEO et les sociétés suivantes : TONNELLERIE RADOUX, Sciage DU BERRY, SEGUIN MOREAU & CIE, SAMBOIS, TONNELLERIE GATARD, OENEO BOUCHAGE ET SIBEL.

Chaque société filiale constate son impôt comme si elle était imposée seule. Les économies d'impôts réalisées par le groupe à raison de l'intégration fiscale et liées aux déficits et aux moins-values sont comptabilisées et conservées dans la société OENEO. Le boni d'intégration fiscale au titre de l'exercice 2005 s'élève à 2 658 K€.

En contrepartie, la filiale bénéficiera de ses déficits reportables l'exercice où elle redeviendra bénéficiaire et la société OENEO supportera alors la charge d'impôt à concurrence du montant des déficits ou moins values précédemment transférés.

En cas de sortie du Groupe d'intégration fiscale de la filiale, aucune indemnisation ne sera accordée par la société OENEO à sa filiale au titre de tous les surcoûts fiscaux dont son appartenance au groupe aurait été la cause. En particulier, les déficits fiscaux subis pendant l'intégration fiscale et non utilisés par la filiale restent acquis à la société OENEO en sa qualité de société tête de Groupe.

Détail des crédits d'impôt sur résultats déficitaires de l'exercice non activés :

en K€	Déc. 2005	Déc. 2004
Intégration fiscale France	518	8 360
CORCHOS DE MERIDA	-	625
SIBEL TAPONES	51	85
GRUPO SABATE SUD AMERICANA	-	83
SUBER SUISSE	5	489
SABATE SUISSE	25	18
MIDWEST	22	-
MAROCCO	14	-
ADELAIDE	3	-
DIAMANT	8	-
OENEO CORK FINISHING	72	-
OENEO USA	38	-
SCHAHINGER	108	223
SDA BARRELS	-	444
SABATE SOUTH AFRICA	61	75
Total	925	10 402

NOTE 7 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie nette est détaillée dans la note 23 relative au tableau des flux de trésorerie.

La trésorerie active s'élève à 4.542 K€ au 31.12.2005, et est composée de soldes bancaires créditeurs non rémunérés pour 3.563 K€ et de valeurs mobilières de placement pour 979 K€. Ces valeurs mobilières de placement sont des SICAV de trésorerie acquises ponctuellement en cas de liquidités excédentaires, et sont rémunérées en moyenne au taux de l'EONIA minoré de 20 points de base.

NOTE 8 : CAPITAL APPOSITE

1) Composition du capital apporté

	Nombre d'actions ordinaires	Valeur nominale de l'action (En €)	Montant du capital apporté (En k€)	Valeur de la prime d'émission (En k€)	TOTAL (En k€)
Au 1 ^{er} janvier 2004	15 804 000	1	15 804	38 014	53 818
Augmentation de capital	901	1	1	4	5
Au 31 décembre 2004	15 804 901	1	15 805	38 018	53 823
Augmentation de capital	26 671 741	1	26 672		26 672
Affectation du Report à nouveau 2004				(36 456)	(36 456)
Au 31 décembre 2005	42 476 642	1	42 477	1 562	44 038

2) Emission de bons de souscription

En 2003 et 2005, la société Oeneo a procédé à deux opérations d'augmentation de capital avec attribution de bons de souscription d'actions.

En 2003, 7.261.369 bons de souscription ont été détachés à l'issue de l'augmentation de capital autorisée par l'Assemblée Générale du 18 juin 2003 dans sa dixième résolution, décidée par le Conseil d'Administration du 4 juillet 2003 et clôturée par le Conseil d'Administration du 25 août 2003. A l'origine, il était prévu que l'exercice de deux bons de souscriptions d'actions accompagné d'un paiement de 4 euros permettait de souscrire à une action de 1 euro de valeur nominale. Suite à l'opération de capital de 2005, de nouveaux ratios d'exercice ont été déterminés pour tenir compte de l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription. Deux bons de souscription d'échéance 2006 accompagné d'un règlement de 4 euros donnent droit à 1,14 actions contre 1 action auparavant. Les titulaires des bons de souscription d'action peuvent souscrire des actions Oeneo depuis le 29 août 2003 et jusqu'au 26 août 2006, soit une durée de 36 mois. Les bons de souscription qui n'auraient pas été exercés à leur terme deviendront caducs.

Suite aux conversions de bons en actions entre 2003 et 2005, il reste en circulation 7.260.197 bons. Au 31 décembre 2005, l'exercice des 7.260.197 bons de souscriptions peut donner lieu à la création de 3.630.098 actions d'un montant nominal de 1 €, au prix de souscription de 4 euros, pour un éventuel apport en fonds propres de 14.520.392 €.

En juin 2005, Oeneo a procédé à l'émission de 26.670.783 actions nouvelles, auquel il était attaché à chaque action un bon de souscription d'action remboursable (BSAR). Ce BSAR permet de souscrire à une action au prix unitaire de 2,50 €, entre le 1^{er} juillet 2005 et le 1^{er} juillet 2008. Au 31 décembre 2005, 950 BSAR ont été convertis, et ont donné lieu à la création de 950 actions pour un apport en fonds propres de 2.375 €. Il reste en circulation 26.669.833 BSAR qui peuvent donner lieu à la création de 26.669.833 actions en cas d'exercice pour un éventuel apport en fonds propres de 66.674 K€.

3) Estimation de la valeur des options

Au 31 décembre 2005, il restait quatre plans de stock options en cours de validité chez Oeneo.

Plan	Date d'origine	Nombre d'options potentiellement exerçables au 31/12/2005	Cours d'exercice réactualisée post opérations de capital de 2003 et 2005
Plan n°3 OENEO (a)	5.06.2002	24.774	11.94 €
Plan n°4 OENEO (b)	12.12.2002	40.003	3.67 €
Plan n°5 OENEO (c)	01.10.2003	39.894	2.34 €
Plan DIOSOS (d)	08.06.2000	6.572	24.64 €

a) Plan n° 3 du 5 juin 2002

Ce plan porte à l'origine sur 167 000 options d'achats au prix de 14,79 €. Compte tenu de l'augmentation de capital du 25 août 2003, il ouvre droit à l'émission de 177 951 actions au prix unitaire de 13,88 €. Suite à l'augmentation de capital du 30 juin 2005, il ouvre droit à l'émission de 37 161 actions, seules 24 774 actions sont exerçables au prix unitaire de 11,94 €. Au 31 décembre 2005, aucune action n'a été émise au titre de ce plan.

b) Plan n°4 du 12 décembre 2002

Ce plan porte à l'origine sur 73 500 options de souscription d'actions au prix de 4,55 €. Compte tenu de l'augmentation de capital du 25 août 2003, il ouvre droit à l'émission de 78 321 actions au prix unitaire de 4,27 €. Compte tenu de l'augmentation de capital du 30 juin 2005, il ouvre droit à l'émission de 44 964 actions, seules 40 003 actions sont exerçables au prix unitaire de 3,67 €.

Les bénéficiaires des options sont des salariés pour la totalité du plan.

Au 31 décembre 2005, aucune action n'a été émise au titre de ce plan.

c) Plan n° 5 du 1er octobre 2003

Ce plan porte sur 208 900 options d'achats au prix de 2,72 €. Les bénéficiaires des options sont des salariés pour 52 230 options, et des mandataires pour 156 670 options. Une partie des mandataires bénéficiaires étaient salariés à la date de l'attribution. Compte tenu de l'augmentation de capital du 30 juin 2005, il ouvre droit à l'émission de 54 029 actions, seules 39 894 actions sont exerçables au prix de 2,34 €.

Au 31 décembre 2005, aucune action n'a été émise au titre de ce plan.

d) Plan Diosos du 8 juin 2000

Un plan portant à l'origine sur 15 400 options de souscriptions a été émis, au prix de 39,67 €. Aucun mandataire social actuel d'OENEO ne bénéficie d'options au titre de ce plan.

Compte tenu du rapprochement entre les sociétés SABATE S.A. et DIOSOS, et de l'augmentation de capital effectuée en 2003 il équivaut à 21 334 actions OENEO au prix unitaire de 28,54 €. Compte

tenu de l'augmentation de capital du 30 juin 2005, il ouvre droit à 6 572 actions au prix unitaire de 24,64 €.

Au 31 décembre 2005, aucune action n'a été émise au titre de ce plan.

4) Obligations à option de Conversion et/ou d'Echange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) décembre 1999.

Il a été émis 164.289 OCEANE au prix de 140 € convertibles à raison de 1,14 action pour 1 OCEANE jusqu'au 31 mars 2000 puis de 1 action pour 1 OCEANE à compter du 1^{er} avril 2000, selon les termes de l'émission.

Lors de l'Assemblée Générale des Obligataires, tenue le 19 juillet 2004, et dont les décisions ont été approuvées par les actionnaires réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 13 septembre 2004, le contrat d'émission a été modifié et ses nouvelles caractéristiques :

- Echéance prolongée de trois ans, soit le 1^{er} janvier 2009
- Taux d'intérêt annuel porté à 7%
- Convertibilité portée à 40 actions par obligation
- Prime de remboursement maintenue à 19,21 € par action, soit un prix de remboursement de 159,21 €.

Suite à l'opération de capital de 2005, un nouveau ratio d'attribution a été décidé, une OCEANE donnant droit à 45,584 actions contre 40 précédemment et ce, depuis le 1^{er} juillet 2005.

Au 31 décembre 2005, il reste 130.822 OCEANE en circulation, ce qui représente une émission potentielle de 5.963.390 actions.

Les emprunts obligataires convertibles en actions (OCEANE) sont des instruments financiers composés, selon IAS 32, comprenant une composante de dette et une composante de capitaux propres (cf. « Principes comptables relatifs aux passifs financiers »).

NOTE 9 : RESERVES ET REPORT A NOUVEAU

(en milliers d'euros)	Réserve Légale	Réserve de consolidation groupe	Réserve de conversion groupe	Total part groupe
Solde au 1er janvier 2004 après affectation du résultat 2003	1 628	5 309		6 937
Variation de change			(434)	(434)
Capital souscrit		(130)		(130)
Autres mouvements		(158)		(158)
Solde au 31 décembre 2004	1 628	5 021	(434)	6 215
Affectation du résultat		(28 066)		(28 066)
Variation de change			1 386	1 386
Augmentation de capital		(164)		(164)
Autres mouvements		335		335
Solde au 31 décembre 2005	1 628	(22 874)	952	(20 294)

Les écarts de réévaluation constatés lors de la transition IFRS sont détaillés au §7.

NOTE 10 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En KEUR	Note	Déc. 2004	Variation périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reclass	Ecart de conversion	Déc. 2005
Litiges		417	-	245	(171)	(28)	(386)	1	78
Restructurations	(a)	4 074	153	753	(1 099)	(1 223)	(810)	(4)	1 844
Risques divers		259	(1)	190	(179)	(101)	(26)	-	142
Total des provisions non courantes		4 750	152	1 188	(1 449)	(1 352)	(1 222)	(3)	2 064
Litiges	(b)	6 869	-	1 975	(2 317)	-	386	-	6 913
Restructurations	(c)	7 968	(6)	531	(6 786)	-	810	5	2 522
Risques fiscaux	(d)	1 533	-	-	(192)	-	113	-	1 454
Risques divers		27	-	90	(44)	-	17	-	90
Total des provisions courantes		16 397	(6)	2 596	(9 339)	-	1 326	5	10 979

Notes a & c : la provision de restructuration dans le plan Phoenix s'élève à 12M€ à fin 2004 dont 4,1M€ en non courant et 8,0M€ en courant. Durant 2005, 7,9M€ ont été utilisés, un complément de provision de 1,3M€ a été passé afin de compléter le plan Phoenix et 1,2 M€ extourné car devenu sans objet. Les reprises non utilisées sont imputables à l'adoption du plan Phoenix, suite à l'amélioration de performance d'une de nos filiales. Ainsi la provision à fin 2005 s'élève à 4,4M€ pour le groupe dont 1,8M€ en non courant et 2,5M€ en courant.

Note b : les procédures de suivi des litiges, en particulier celles relatives aux litiges clients, ont été renforcées par le Groupe depuis 2002 dans sa division Bouchage, où les risques de réclamation clients pour « goût de bouchon » sont conséquents. Dans cette division, ainsi que dans certaines entités de la Tonnellerie, toutes les réclamations clients sont répertoriées dans une base de données qui permet leur identification et leur suivi individualisé. Les litiges qui entrent en phase contentieuse sont suivis de manière spécifique via une autre base de données et donnent lieu à la constitution de provisions selon la méthodologie présentée ci-après.

Le Groupe provisionne de manière systématique tout litige avec un tiers dès lors que celui-ci est d'ordre légal ou contractuel (responsabilité civile pour les dommages causés à autrui ou non-satisfaction d'une obligation contractuelle antérieure à la date de clôture, même si ces dommages sont découverts postérieurement à cette date de clôture).

Les provisions constituées comprennent tout d'abord les indemnités éventuelles ou les coûts de réparation du préjudice subis par les clients, pour les montants que le Groupe estime pouvoir avoir à supporter in fine suite à une transaction ou à un jugement, et en prenant en compte l'évolution des taux de change. Elles comprennent ensuite le cas échéant les frais annexes qui pourraient être engagés: honoraires d'avocats ou d'experts, frais de procédure. Pour chaque litige, le Groupe prend en compte la prise en charge possible des litiges par son assureur. Le niveau des provisions est réajusté en fonction des dernières informations disponibles à chaque clôture ;

L'essentiel de la provision de 6 913 K€ au 31 décembre 2005 est constituée de la provision pour litiges clients (6 085 K€), principalement afférente à des litiges produits, anciens, pour déviation organoleptique (« goût de bouchon»). Compte tenu que des litiges sont encore actifs, et du préjudice que la révélation d'informations détaillées pourrait causer à OENEO dans la défense de ses intérêts légitimes, le Groupe ne peut pas fournir d'informations plus détaillées sur les principaux cas de litiges. Le groupe travaille actuellement sur la résolution de l'ensemble de ces litiges.

Note d La provision dans les comptes couvre un litige fiscal à l'étranger.

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Note 11.1 Ventilation des emprunts et dettes financières selon la nature du financement :

en KEUR	Déc. 2005	Déc. 2004
Dettes bancaires >1an	64 628	70 089
Dettes obligataires	19 920	19 524
Participation des salariés	424	967
Crédit-bail	718	1
Autres dettes bancaires	327	601
Emprunts et dettes financières Non Courant	86 017	91 182
Dettes bancaires <1an	6 781	4 210
Concours bancaires <1an	34 867	48 748
Dettes obligataires	-	137
Participation des salariés	864	397
Crédit-bail	89	129
Autres dettes bancaires	(414)	3 067
Emprunts et concours bancaires (part à -1 an)	42 187	56 688

Emprunt syndiqué Le coût amorti est de 66,7 M€ (66,1 M€ correspondant au capital restant dû au 31 décembre 2005, dont l'échéance remboursable à moins d'un an est de 4,9 M€ et de 61,2 M€ à plus d'un an, hors impact IFRS et 62,4 M€ avec impact IFRS).

Consécutivement à la restructuration de la dette effectuée en 2003, et aux amortissements pratiqués jusqu'au 30 juin 2004 inclus, la dette bancaire à moyen et long terme du Groupe au 31 décembre 2005 est composée principalement d'un unique emprunt syndiqué pour 66,1 M€ (75,7 M€ à la mise en place au 30 juin 2003 avec une maturité de sept ans), à taux variable et amortissable trimestriellement. Selon IAS 32, le TIE est de 1,241%.

OENEO a signé un accord avec son pool bancaire le 28 décembre 2004, par lequel les banques consentent à un report de l'amortissement de ce prêt pour une période de deux ans, valable de l'échéance amortissable du 30 septembre 2004 jusqu'à l'échéance du 31 Octobre 2006, ce qui revient à prolonger la durée d'amortissement du prêt de deux ans. Les remboursements du capital de cet emprunt reprendront à compter du 30 septembre 2006 selon la périodicité initiale, les échéances qui ont fait l'objet de l'accord précité seront remboursées à la fin du prêt soit entre le 30 septembre 2010 et le 30 juin 2012. La part à plus d'un an de cet emprunt s'élève à 61,2 M€.

La signature de l'accord du 28 décembre 2004 avec les banques ne modifie pas la marge initiale du financement (200 points de base). Les intérêts continueront à être payés aux conditions contractuelles pendant la période de franchise de remboursement en capital de deux ans. Le contrat de prêt initial prévoyait une marge initiale de 200 points de base qui pouvait se réduire dans le temps au fur et à mesure de l'amélioration des ratios de structure financière du groupe, mais l'évolution de la situation financière d'OENEO rend la mise en œuvre de cette mécanique de réduction de la marge improbable, et en conséquence OENEO l'écarte de ses hypothèses. Enfin, dans l'accord du 28 décembre 2004, les banques ont renoncé à l'application des ratios financiers (« covenants ») existants dans le contrat de prêt d'origine pour les exercices 2004 et 2005. De nouveaux ratios seront déterminés entre OENEO et ses banques début 2007 sur la base des comptes clos le 31 décembre 2006 (pour application aux comptes des exercices 2006 et suivants).

Cet accord a été passé avec le pool bancaire français sous la condition de réaliser au 1^{er} semestre 2005 une levée de fonds par augmentation de capital pour un montant minimum de 20 M€. Cette augmentation de capital a été un succès, puisque Oeneo a levé 26,7 M€ en juin 2005.

Cet emprunt syndiqué est garanti par un nantissement du Holding sur les titres des principales filiales françaises du Groupe ; il comporte une clause d'exigibilité particulière, le passage d'ORPAR en dessous d'un seuil de détention de 19,95% du capital ou des droits de vote ; il est assorti d'engagements usuels pour ce type de financement.

Autres emprunts moyens long terme (4,1 M€ au 31 décembre 2005, soit 1,8 M€ à moins d'un an et 2,3 M€ à plus d'un an)

Le Groupe dispose d'autres emprunts à moyen et long terme, pour la somme totale de 6,0 M€, dont 1,8 M€ soit 20% sont soumis à covenants.

En effet, parmi ces emprunts, la société bénéficie à travers sa filiale SEGUIN MOREAU NAPA COOPERAGE d'un emprunt à moyen long terme dont le capital restant dû au 31 décembre 2005 s'élève à 2,0 MUSD, et dont la part de remboursement à plus d'un an est de 1,9 MUSD. Cet emprunt fait partie d'un accord englobant également des lignes court terme, pour un montant d'autorisations de 2,5 MUSD. L'ensemble de ces facilités bancaires est soumis à un dispositif de covenants (ratios financiers) que cette filiale américaine respecte intégralement au 31 décembre 2005.

Concours bancaires courants

En France : la restructuration de la dette à moyen et long terme en juin 2003 a été assortie de la mise en pool des autorisations court terme du Groupe avec échéance au 30 juin 2004, pour un montant maximum cumulé en France de 42,8 M€, se décomposant en lignes de crédit « spot » et en affacturage du poste client. Ces financements court terme sont garantis par la mise en gage avec tierce détention d'un stock de matières premières et par les comptes clients des sociétés françaises. L'accord signé avec les banques le 28 décembre 2004 prévoit le maintien de l'intégralité de ces concours bancaires court terme, avec des conditions identiques de fonctionnement et de coût. Le pool bancaire court terme a prorogé ces autorisations jusqu'au 30 avril 2007. Dans les comptes consolidés, l'affacturage est donc traité comme une dette financière car il ne relève pas d'un caractère déconsolidant. Le taux de financement des en-cours clients cédés est de 89%, et les intérêts facturés le sont au taux EURIBOR +0,67 % en moyenne. A la clôture 2005, 9,1 M€ de financements étaient en place sous forme d'affacturage.

En Espagne : les filiales espagnoles du groupe bénéficient de lignes court terme pour 3,5 M€, sous forme de découvert pour 1,7 M€ et de lignes d'escompte du poste client pour 1,8 M€. Les découverts bancaires (1,7 M€) sont accordés jusqu'au 30 juillet 2006 au plus tard. Quant aux lignes d'escompte, leurs échéances sont indéfinies pour 1 M€, et au plus tard à fin mai 2006 avec renouvellement automatique pour 0.7 M€.

En Italie : la filiale italienne dispose en source de financement court terme d'une ligne d'escompte de son poste client pour un montant de 180 K€. Au cours de l'année 2004, la filiale italienne a signé un contrat d'affacturation de son poste client pour un montant maximum de 1 M€. A la clôture 2005, 0,3 M€ de financements étaient en place sous forme d'affacturation.

Aux Etats-Unis : deux filiales américaines disposent de lignes de découvert pour un montant maximal de 3,8 MUSD, sont 2,5 MUSD pour SEGUIN MOREAU NAPA COOPERAGE et 1,3 MUSD pour RADOUX INC.

Ces deux lignes de crédit sont assorties de covenants (ratios financiers), qui sont intégralement respectés au 31 décembre 2005. Radoux Inc est actuellement en négociation avec sa banque pour prolonger sa ligne de crédit court terme au delà du 1^{er} avril 2006.

En Australie : Tous les autorisations de financement court terme (ligne de crédit et affacturation) ont été dénoncées par les banques locales. Le groupe s'emploie à trouver une solution de remplacement.

Dettes obligataires

Il reste au bilan 2005 un seul emprunt obligataire convertible, dont la parité de conversion, la maturité et la rémunération ont été modifiées suite à une Assemblée Générale des porteurs d'obligations qui s'est tenue le 19 juillet 2004, et dont les décisions ont été approuvées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 13 septembre 2004. De plus, consécutivement à l'augmentation de capital réalisée en juin 2005, les parités d'échange actions et OCEANE ont été modifiées

Les caractéristiques de cet emprunt après modification sont les suivantes :

- Capital restant du 18 315 K€¹ (130 822 obligations à 140 €) ;
- Echéance : 1er janvier 2009 (précédemment le 1^{er} janvier 2006) ;
- Taux d'intérêt contractuel annuel : 7% (précédemment 3%) ;
- Taux d'intérêt effectif : 7,84 % ;
- Parité d'échange : 45,584 actions pour une OCEANE (précédemment 40).
- Prime de remboursement : 19,21 € par obligation, la prime, représentant un montant total de 2 513 K€, est intégralement prise en compte dans la valorisation de la dette au coût amorti.

Autres dettes

Le groupe bénéficie d'autres sources de financement :

- la participation des salariés de certaines sociétés françaises bloquée en compte courant à hauteur de 1,3 M€ ; dont 0,9 M€ classé en emprunt à moins d'un an ;
- des actifs mobiliers financés en crédit bail pour 0.1 M€ ;
- des dettes non bancaires pour 0,6 M€ correspondant : à un financement en provenance d'une société d'aide au développement espagnole.

Note 11.2. Echancier des dettes financières :

L'échéancier des dettes financières inscrites au bilan est le suivant :

en K€	Déc. 2005	Déc. 2004
Dettes à moins d'un an	42 187	56 688
Dettes de 1 à 5 ans	66 641	60 494
Dettes à plus de cinq ans	19 376	30 688
Total des emprunts et dettes financières	128 204	147 870
Dont :		
Emprunts obligataires convertibles	19 920	19 661
Emprunts crédit bail	807	129

¹ 19.920 K€ avec impact IFRS, 18.315 K€ hors impact IFRS

Note 11.3. Répartition par nature de taux

L'analyse par devise et la répartition par nature de taux des emprunts et dettes financières au 31 décembre 2005 est la suivante :

en K€	Zone Euro	Autres	Total
Taux fixe	20 007	208	20 215
Taux variable	106 024	1 965	107 989
Total par devise	126 031	2 173	128 204

en K€	Déc. 2005	Déc. 2004
Niveau de dette à taux variable MLT	73 072	71 497
Niveau de dette à taux variable CT	34 917	54 453
Total dette à taux variable	107 989	125 950

Couverture de taux en place (7 318) (22 702)

Position nette après gestion **100 671** **103 248**

La position nette après gestion correspond au montant de la dette à taux variable qui ne fait pas l'objet d'une couverture de taux afin de la transformer en dette à taux fixe.

OENEO n'utilise pas d'instrument financier dans un but spéculatif.

Ventilation des instruments de couverture

	Date début contrat	Date fin de contrat	Age des contrats (mois)	Couverture au 31/12/2005	en %
SWAP Classique : échange taux variable contre taux fixe					
Couverture I	03/02/2000	05/02/2007	71	7 318	100%

Total couvertures de taux **7 318**

Compte tenu de son analyse des marchés de taux, le Groupe n'a plus initié de couvertures de taux depuis août 2002.

Note 11.4 Répartition par devise

Répartition par devise	en K€	
	31.12.05	31.12.04
EUR	126 031	142 779
USD	2 132	3 494
CHF	0	15
AUD	41	1 582
Total	128 204	147 870

NOTE 12 : ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

en K€	Déc. 2005	Déc. 2004
Provisions pour engagements de retraite	646	621
Provisions pour médailles du travail	70	72
Total des engagements envers le personnel	716	693

Les engagements des sociétés françaises du groupe OENEO en matière de retraite sont provisionnés sur la base de la méthode des coûts au prorata de l'ancienneté. A la clôture annuelle, le groupe calcule la provision en tenant compte de la rotation des effectifs, de l'espérance de vie, de l'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

Les autres critères retenus pour le calcul sont :

- ▶ Taux annuel de revalorisation des salaires: 2% pour Oeneo Bouchage et 1,5% pour les filiales.
- ▶ Taux de capitalisation: 3% (inflation comprise).
- ▶ Age de départ à la retraite: 63 ans pour Oeneo Bouchage et Sibel, 65 ans pour les autres filiales.
- ▶ Modalités de départ volontaire en retraite: 70% pour Oeneo Bouchage et 80% pour les autres filiales.
- ▶ Taux de mortalité réglementaire prescrite par le code des Assurances: TV 88/90.

NOTE 13 : AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

en K€	Déc. 2005	Déc. 2004
Autres dettes hors exploitation	75	49
Instruments financiers – dettes	485	444
Total des autres passifs non courants	560	493
Produits constatés d'avance	8 152	9 413
Total des autres passifs courants	8 152	9 413

Pour l'exercice 2005, le poste « produits constatés d'avance » est constitué essentiellement de subventions espagnoles approuvées par la Commission de la Junta et comptabilisées à hauteur de 7,7M€. Ces subventions sont reprises en compte de résultat au même rythme que les amortissements pratiqués sur les actifs ayant été subventionnés.

Les instruments financiers utilisés sont composés de swaps d'échange de taux fixe contre variable. La juste valeur du swap au 31 décembre 2005 est en notre défaveur pour un montant de 158K€.

NOTE 14 : ACTIFS ET GROUPES D'ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES

en K€	Décembre 2005		Décembre 2004	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Groupes d'actifs :				
- Sabate Maroc	-	-	2 559	290
- Sous groupe Schahinger	5 794	1 304	5 535	2 646
Actifs non courants :				
- actifs industriel Corchos	-	-	369	-
- actifs immobiliers Oeneo Suisse	-	-	598	-
- actifs industriels Sabate South Africa	-	-	233	-
- actifs industriels GSSA	-	-	134	-
- actifs industriels Ceret	-	-	61	-
- actifs industriels et stocks Suber Suisse	-	-	438	-
Provision pour dépréciation	(1 336)		(948)	
TOTAL	4 458	1 304	8 979	2 936

Dans le cadre du plan Phoenix, la société a mis en œuvre un plan de réorientation stratégique résultant dans la cession d'un certain nombre d'actifs, fin 2005, seule Schahinger reste à céder. Son résultat s'élève à (720) K€ dont (747) K€ de dépréciation suite à la mise à jour de la juste valeur.

Chaque groupe d'actif ou actif non courant est évalué au montant le plus faible entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

NOTE 15 : CHIFFRE D'AFFAIRES

en K€	Déc. 2005	Déc. 2004	Variation 2005/2004
France	55 711	56 544	-1,47%
Export	90 907	105 828	-14,10%
Total du chiffre d'affaires	146 618	162 372	-9.70%

Le chiffre d'affaires de 2005 comprend un montant de 5,6 M€ lié au déstockage de Naturels.

NOTE 16 : CHARGES DE PERSONNEL

en K€	Déc. 2005	Déc. 2004
Salaires et traitements	(24 941)	(29 123)
Charges sociales	(9 207)	(10 836)
Participation des salariés	(636)	(406)
Provisions engagements de retraite	141	-
Total des charges de personnel	(34 643)	(40 365)

NOTE 17 : RESULTAT SUR CESSION DE PARTICIPATIONS CONSOLIDEES

en K€	Déc. 2005	Déc. 2004
VNC des titres conso cédés	(2 013)	(12)
Produits de cession de titres (conso.)	1 957	-
Total du résultat sur cession de participations consolidées	(56)	(12)

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS

en K€	Déc. 2005	Déc. 2004
Litiges	(1 430)	1 047
Restructurations	(750)	(13 732)
Risques fiscaux	-	(190)
Risques sur immobilisations	1 674	-
Assurances	154	-
Dépréciation des survaleurs	-	(13 450)
Rep. de provision / immobilisations mises au rebut	1 100	-
Indemnisations diverses et refacturation de frais (1)	1 917	1 241
Autres	(768)	(1 608)
Total des autres produits et charges opérationnels non courants	1 897	(26 692)

(1) La majeure partie de ce produit concerne une perte d'exploitation à recevoir lié à un sinistre au niveau de la division Tonnellerie.

NOTE 19 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

en K€	Déc. 2005	Déc. 2004
Résultat net / actifs financ. (hors équiv. de trésorerie)	74	(229)
Charges d'affacturage	(314)	(64)
Résultat sur cession de titres	-	86
Mali provenant du rachat d'actions propres	-	(237)
Provisions risques et charges financiers	21	3
Provisions sur actifs financiers	239	569
Dividendes	-	5
Prod. Nets/ cession VMP (hors équiv. de trésorerie)	11	41
Autres charges financières	(163)	(645)
Autres produits financiers	474	282
Impact de la juste valeur sur les instruments financiers	286	(43)
Transfert de charges financières	10	-
Total des autres prod. et charges fin. hors change	638	(232)
Gains de change	1400	2 208
Pertes de change	(741)	(2 467)
Résultat des opérations de change	659	(259)
Total des autres produits et charges financiers	1 297	(491)

Le coût de l'endettement financier net de 7,3M€ sur 2005 représente essentiellement des charges d'intérêts relatifs à l'emprunt syndiqué à hauteur de 2,8M€, aux océanes pour un montant de 1,3M€, à l'utilisation des crédits à hauteur de 1,4M€, aux autres produits et charges financières pour 1,8M€.

NOTE 20 : VENTILATION DE L'IMPOT AU COMPTE DE RESULTAT

en K€	Déc. 2005	Déc. 2004
Impôt exigible	(3 163)	1 978
Impôts différés	(317)	(13 167)
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	2 658	-
Total des impôts sur le résultat	(822)	(11 189)

NOTE 21 : RÉSULTATS PAR ACTION

Note 21.1 Instruments dilutifs

Le nombre moyen pondéré d'actions au 31 décembre 2005 pouvant donner accès au capital est le suivant :

	Nombre moyen pondéré de titres	Ouvrant droit à nombre de titres
Actions	29 140 297	29 140 297
OCEANE	130 822	5 963 390
Options de souscription	111 243	111 243
BSA	7 260 197	4 138 312
BSAR	26 669 833	26 669 833
TOTAL	63 312 392	66 023 075

Note 21.2 Résultat par action

Le niveau de résultat pris en compte est celui revenant à l'entreprise consolidante à savoir, le Résultat – part du Groupe. Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

en K€	Déc. 2005	Déc. 2004
Bénéfice revenant aux actionnaires	891	(64 522)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	29 140 297	15 804 901
Résultat de base par action (€ par action)	0,03	(4,08)

Note 21.3 Résultat dilué par action

Le niveau de résultat pris en compte est le Résultat – part du Groupe. Le nombre moyen pondéré d'actions est ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

Les instruments dilutifs sont les instruments qui donnent droit à un accès différé au capital de la société consolidante (comme par exemple les obligations convertibles, les O.C.E.A.N.E. ou les bons de souscription) et dont l'émission future éventuelle en actions ordinaires se traduit par une diminution du bénéfice par action. Pour le calcul sont retenus l'ensemble des instruments dilutifs émis par la société consolidante, quel que soit leur terme et indépendamment de la probabilité de conversion en actions ordinaires, en retenant chaque instrument séparément, du plus dilutif au moins dilutif.

Pour le calcul du résultat dilué par action, il convient également de distinguer la date de réception des fonds correspondant à la création potentielle d'actions. Au niveau du groupe OENEO, nous avons donc distingué deux cas de figures :

- obligations convertibles en actions (O.C.E.A.N.E.) où les fonds sont recueillis dès la date d'émission des instruments dilutifs ;
- options et bons de souscription d'actions où les fonds sont recueillis lors de l'exercice des droits.

Pour ce qui est des obligations convertibles, le résultat avant dilution a été corrigé en incorporant le montant net d'impôt des économies de frais financiers réalisés en cas de conversion des obligations convertibles.

En ce qui concerne le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation utilisé pour le calcul du résultat (de base) par action, celui-ci est corrigé du nombre d'actions qui seraient créées à la suite de la conversion des obligations convertibles.

Pour ce qui est des options de souscription d'actions, les fonds recueillis (à la date d'exercice des droits attachés aux instruments dilutifs) sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix de marché déterminé sur la base du cours moyen de l'exercice. Le nombre théorique d'actions qui seraient ainsi rachetées au prix du marché vient en diminution du nombre total des actions résultant de l'exercice des droits. Le montant net ainsi calculé vient s'ajouter au nombre d'actions en circulation et constitue le dénominateur (méthode du rachat d'actions ou Treasury stock method).

en K€	Déc. 2005	Déc. 2004
Bénéfice revenant aux actionnaires	1 919	(63 160)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisées pour le calcul du résultat dilué par action	53 261 235	24 847 887
Résultat de base par action (€ par action)	0,04	(2.54)

Les états financiers présentés avant répartition ne reflètent pas de paiement de dividendes. Aucun dividende n'a été versé sur les dernières années, et aucun dividende ne sera proposé à l'assemblée des actionnaires.

Le résultat dilué par action des activités destinées à être cédées s'élève à (0,01) €, et par conséquent est immatériel.

NOTE 22 : INCIDENCE DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

	MAROC
<i>TRESORERIE nette entrée (A)</i>	
<i>TRESORERIE nette sortie (B)</i>	380
<i>Trésorerie entrée (C)</i>	1 958
Prix de cession des titres	1 958
Impact Variation de périmètre (A) + (B) + (C)	1 578

NOTE 23 : DÉTAIL DE LA TRÉSORERIE NETTE

En milliers d'€	Clôture 31/12/05	Clôture 31/12/04
Comptes courants de sociétés apparentées au Groupe – actif	-	-
Comptes bancaires	3 675	6 522
Intérêts courus non échus sur comptes courants bancaires	-	-
Sous-total Disponibilités	3 675	6 522
Actions propres	-	-
Valeurs mobilières de placement – brut	981	1 405
Provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	-	-
Provisions pour dépréciation des actions propres	-	-
Rubriques actives de trésorerie	4 656	7 927
Comptes courants de sociétés apparentées au Groupe - passif	-	(2 408)
Comptes bancaires	(34 698)	(49 262)
Intérêts courus non échus – passif	(33)	(21)
Rubriques passives de trésorerie	(34 731)	(51 691)
Trésorerie nette	(30 075)	(43 764)

La trésorerie nette présentée dans le tableau des flux de trésorerie tient compte de la trésorerie du sous-groupe SCHAHINGER, classé au bilan en actifs et passifs destinés à être cédés.

NOTE 24 : INFORMATION SECTORIELLE

Premier niveau d'information sectorielle – secteurs d'activité

L'activité Oeneo s'articule autour de deux métiers principaux :

- les produits de bouchage de vins
- la tonnellerie

Ventilation par division

en K€	Déc. 2005					Déc. 2004					
	Tonnel.	Bouch.	Holding	Elim inter-secteur	Total 2005	Tonnel.	Bouch.	Holding	Parquet	Elim inter-secteur	Total
Chiffre d'affaires	85 641	61 003	1 647	(1 673)	146 618	84 347	78 040	5	(20)	(a)	162 372
Résultat opérationnel	10 781	(2 500)	(1 040)	36	7 277	4 667	(44 924)	(8 411)	2 889	(a)	(45 779)
Actif	137 347	84 734	50 604	(57 169)	215 516	123 661	106 065	34 736	-	(41 796)	222 666
Acq. immo corp.	4 724	11 070	-	-	15 794						
Acq. immo incorp.	165	40	78	-	283						
Dotations aux amortissements et provisions	(211)	14 970	749		15 508	(2 904)	(21 477)	(1 882)	4 271	(a)	(21 992)
Actifs non courants et groupe d'actifs destinés à être cédés	4 458				4 458	4 946	4 033				8 979
Quote part des sociétés mises en équivalence	369				369	(5)					(5)
Dettes	78 570	76 364	92 598	(56 665)	190 867	71 197	115 864	104 951		(64 876)	227 136

(a) Concernant 2004, les éliminations inter-secteurs et les acquisitions d'immobilisations n'ont pas pu être isolées.

(b) Les montants sont hors charges et produits sur écarts d'acquisition.

Les actifs sectoriels comprennent pour l'essentiel des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles, des stocks, des dérivés désignés en tant que couvertures de transactions commerciales futures, des créances clients et de la trésorerie opérationnelle. Ils ne comprennent pas les impôts différés, les placements et les dérivés détenus à des fins de transaction ou désignés en tant que couverture d'emprunts.

Les passifs sectoriels comprennent les passifs opérationnels (y compris les dérivés désignés en tant que couvertures de transactions commerciales futures). Sont exclus les impôts et les emprunts de la société ainsi que les dérivés de couverture s'y rapportant.

Deuxième niveau d'information sectorielle – secteurs géographiques

Ventilation des actifs par zone géographique

en K€	Notes	Déc. 2005	Déc. 2004
France		155 391	155 254
Europe	(a)	33 293	44 854
Amériques	(b)	19 863	13 605
Océanie	(c)	5 448	5 856
Reste du monde	(d)	1 521	3 097
Total actif		215 516	222 666

Ventilation des chiffres d'affaires par zone géographique

en K€	Notes	Déc. 2005	Déc. 2004
France		55 711	56 285
Europe	(a)	42 095	57 913
Amériques	(b)	32 693	27 958
Océanie	(c)	10 468	12 324
Reste du monde	(d)	5 651	7 892
Total chiffre d'affaires		146 618	162 372

Ventilation du résultat opérationnel par zone géographique (*)

en K€	Notes	Déc. 2005	Déc. 2004
France		5 089	(31 082)
Europe	(a)	1 828	(12 284)
Amériques	(b)	1 026	(595)
Océanie	(c)	(1 018)	(1 874)
Reste du monde	(d)	352	56
Total résultat opérationnel		7 277	(45 779)

(*) : La zone d'activité est déterminée par la localisation du siège social des entreprises.

Note (a) : Zone Europe

La zone Europe comprend les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Georgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Suède, Suisse, Turquie et Yougoslavie.

Note (b) : Zone Amériques

La zone Amériques comprend les pays suivants : Argentine, Barbade, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, Haïti, Martinique, Mexique, Paraguay, Uruguay et Venezuela.

Note (c) : Zone Océanie

La zone Océanie comprend l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Note (d) : Reste du monde

La zone Reste du monde comprend les pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Chine, Chypre, Corée, Hong Kong, Inde, Israël, Japon, Jordanie, Kenya, Liban, Maroc, Mauritanie, Réunion, Taiwan et Tunisie.

NOTE 25 : INTERETS DANS UNE CO-ENTREPRISE

Le groupe OENEO détient 50% dans la société Radoux South Africa. Cette entité contrôlée conjointement intervient dans la production et la distribution de fûts.

La part des actifs, passifs, produits et charges dans l'entité contrôlée conjointement s'établit de la manière suivante.

	2005	2004
Actifs courants et non courants	1 104	1 059
Passifs courants	253	325
Capitaux propres	851	734
Chiffre d'affaires	1 206	1 297
Résultat opérationnel	130	156
Charges et produits financiers	(6)	(13)
Résultat avant impôt	124	143
Charge d'impôt	(36)	(53)
Résultat net	88	91

NOTE 26 : RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Nature	2005	2004
Organes de direction	2 005	879
Total	2 005	879

Pour l'année 2005, les montants liés aux rémunérations et aux indemnités transactionnelles versés aux organes de direction représentent un total de 2 005K€.

NOTE 27 : EFFECTIFS

Effectif moyen

	Déc. 2005	Déc. 2004
Cadres	141	153
Etam	121	150
Employés	97	123
Ouvriers	541	766
Personnel mis à la disposition de l'entreprise	-	26
Total des effectifs	900	1 217
dont :		
Bouchage	384	640
Tonnellerie	510	564
Holding	6	13

Effectif à la clôture

	Déc. 2005	Déc. 2004
Cadres	137	149
Etam	110	144
Employés	90	111
Ouvriers	497	698
Total des effectifs	834	1 102
dont :		
Bouchage	322	571
Tonnellerie	508	521
Holding	4	10

NOTE 28 : PASSIFS ÉVENTUELS

A la date de clôture de nos comptes, nous n'avons pas connaissance de passifs éventuels de nature à impacter les comptes consolidés du groupe Oeneo.

NOTE 29 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Rémunérations des principaux dirigeants

Les informations suivantes, concernant le montant annuel de la rémunération allouée, sont données de façon globale pour les membres des organes d'administration et de direction du groupe, à savoir :

(En k€)	2005 <i>(12 mois)</i>	2004 <i>(12 mois)</i>
Salaires et compensations diverses	140	-
Jetons de présence	19	19
Paievements fondés sur les actions (stock-option)	-	-
TOTAL	159	19

Transactions avec des entreprises liées

(En k€)	2005 <i>(12 mois)</i>	2004 <i>(12 mois)</i>
Au compte de résultat		
Loyers	43	-
Prestations de service (a)	148	-
Charges d'intérêt	-	23
Au bilan au 31 décembre		
Compte courant	-	2 431

(a) La convention Orpar est liée aux prestations de services de pilotage et de contrôle de la fonction financière du groupe par la société Orpar à la société Oeneo SA. La société Oeneo verse une rémunération forfaitaire correspondant aux prestations effectuées, auxquelles s'ajoute la TVA.

NOTE 30 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le suivi des engagements hors bilan fait l'objet d'un reporting au niveau de la Direction Financière du Groupe, deux fois par an, dans le cadre des audits des comptes des filiales et de la consolidation des comptes du Groupe. Par ailleurs, les engagements hors bilan significatifs doivent faire l'objet d'une autorisation préalable a minima de la Direction Financière du Groupe.

ENGAGEMENTS DE HORS BILAN LIÉS À L'ACTIVITÉ COURANTE

en K€	Note	Déc. 2005	Déc. 2004
Effets escomptés non échus		0	0
Aval, caution et garantie donnés	a)	32 751	43 211
Nantissement	b)	89 757	95 591
Achat à terme de devises		0	599
Vente à terme de devises		0	0
Créances garanties par des sûretés réelles			
Couvertures de taux	c)	7 318	22 702
Total des engagements hors bilan		129 826	162 103
Dont sûretés réelles		89 757	99 591

a) Ce montant correspond aux tirages court terme effectués sur les lignes bancaires mises à disposition par le pool des banques françaises auprès des filiales d'OENEO (cf. note 14 Emprunts et dettes financières). C'est une contre garantie donnée par OENEO à ce pool. Mis en place en 2003, ces financements sont déjà inscrits au passif consolidé du Groupe pour 99,8 % de ce montant et ne constituent donc pas un engagement financier supplémentaire par rapport au passif déjà comptabilisé.

b) Ce montant correspond principalement :

à hauteur de 66 107 K€ au solde du prêt syndiqué effectué par le pool des banques françaises à OENEO et mis en place en 2003 (cf. note 14 Emprunts et dettes financières), qui est garanti par les titres des filiales Seguin Moreau, Radoux, Oeneo Bouchage;

à hauteur de 24 800 K€ aux tirages court terme effectués sur les lignes bancaires mises à disposition par le pool des banques françaises auprès des filiales d'OENEO (cf. note 14 Emprunts et dettes financières) garantis par un nantissement de stocks ; ces financements ont également été mis en place en 2003 et 2004.

Ces nantissements sont donnés aux banques et établissements financiers au titre des financements mis en place par les établissements prêteurs au Groupe ou à ses filiales. Ces financements sont déjà intégralement inscrits au passif du bilan, et ils ne constituent donc pas un engagement financier supplémentaire par rapport au passif déjà comptabilisé.

c) Ce montant correspond aux opérations de couverture de taux destinés à réduire l'exposition du Groupe aux risques liés à une fluctuation des taux d'intérêts. Le montant de ces couvertures s'élevait à 22 702 fin 2004, 0.32 001 K€ fin 2003 et 45 118 K€ fin 2002.

ENGAGEMENTS HORS-BILAN COMPLEXES

Il n'existe aucun engagement hors bilan complexe dans les comptes du Groupe.

NANTISSEMENTS, GARANTIES ET SÛRETÉS

Nantissements d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif pur

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% de capital nanti de l'émetteur
Vallespir Investissem Ent	Caisse Régionale Sud Méditerranée, Perpignan	23 août 2001	20 août 2006	Remboursement de crédit	50 000	0,12%
		10 octobre 2002	10 octobre 2006	Remboursement de crédit	305 000	0,72%
		29 octobre 2005	indéfinie	Remboursement de crédit	2 618	< 0,01%
TOTAL					357 618	0,84%

Nantissements d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif administré

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif administré	Adresse du titulaire	Nombre de titres
VALLESPİR INVESTISSEMENTS	25, rue Lully 66000 PERPIGNAN	97 382
MR LE BAIL GUY	121 RUE JULES BRISSON 16100 COGNAC	10
TOTAL		97 392

Ces titres nantis n'étant pas administrés par l'établissement teneur des titres au nominatif comme pour la note 31(a), la Société n'a pas accès aux modalités détaillées de ces nantissements.

Nantissement d'actifs de l'émetteur (immobilisations incorporelles, corporelles et financières)

Type de nantissement / hypothèque	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant du capital restant dû	Total poste du bilan (4)	Part de l'actif nanti sur le total du poste en %
<i>Sur immobilisations incorporelles</i>					
Fonds de commerce SABATE 16° rang	novembre-99	novembre-06	131		3,1%
Fonds de commerce SIBEL	juillet-99	juillet-06	94		2,2%
Fonds de commerce SIBEL	juillet-99	juillet-06	116		2,7%
Fonds de commerce SIBEL 2° rang	juin-99	juin-06	30		0,7%
TOTAL Immobilisations incorporelles			371	4 280	8,7%
<i>Sur immobilisations corporelles</i>					
Hypothèque immeuble CUMIERES	décembre-96	décembre-08	52		0,1%
Hypothèque immobilière SEGUIN MOREAU NAPA COOPERAGE	décembre-03	décembre-28	1 698		1,9%
TOTAL Immobilisations corporelles			1 750	89 378	2,0%
Sur immobilisations financières					
Titres SIBEL (1)	novembre-99	décembre 06	495		0,3%
Titres SEGUIN MOREAU (2)					
Titres RADOUX (2)	juin-03	juin-12	66 107		32,3%
Titres OENEO BOUCHAGE (2)					
TOTAL Immobilisations financières			66 602	204 391	32,6%
TOTAL GENERAL			68 723	298 049	

Notes :

(1) Nantissement de 265 994 actions SIBEL. (99,9% des titres)

(2) Nantissement de 100 % des titres.

(3) Utilisation des tirages pour un montant de 23,65 M€ au 31 décembre 2005 sur une autorisation maximale de 24,8 M€.

(4) - pour les postes Immobilisations incorporelles et corporelles le total du poste du bilan correspond à la valeur brute cumulée des immobilisations au bilan consolidé du Groupe ;

- pour le poste Immobilisations financières, le total du poste du bilan correspond à la valeur brute des titres dans le bilan social de la Société mère OENEO.

L'ensemble des nantissements est effectué au profit des établissements bancaires prêteurs au Groupe.

Nantissement d'autres éléments d'actifs

Type de nantissement	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant du capital restant dû	Total poste du bilan (4)	Part de l'actif nanti sur le total du poste en %
Nantissement de stock					
Bois (merrains) (1)	Juin 2003	Avril 2007	15 500		22,0%
Bois (merrains) (1)	Juin 2003	Avril 2007	7 000		9,9%
Produits semi-finis (1)	Juin 2003	Avril 2007	2 300		3,3%
TOTAL			24 800	70 430	35,2%

(1) Utilisation des tirages pour un montant de 23,65 M€ au 31 décembre 2005 sur une autorisation maximale de 24,8 M€.

L'ensemble des nantissements est effectué au profit des établissements bancaires prêteurs au Groupe.

7. Effets de la première application des IFRS

Cette note détaille d'une part les principes retenus pour la constitution du bilan d'ouverture IFRS au 1^{er} janvier 2004, d'autre part les divergences avec les principes comptables français antérieurement appliqués et leurs effets chiffrés sur le bilan d'ouverture et de clôture et sur les résultats de l'exercice 2004.

Contexte de la publication

En application du règlement européen 16/06/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés du Groupe OENEO ont été établis conformément aux normes comptables internationales – (IAS/IFRS) applicables au 31 décembre 2005 telles qu'approuvées par l'Union Européenne. Les premiers comptes publiés selon les normes comptables IAS/IFRS sont ceux de l'exercice 2005, présentés avec un comparatif au titre de l'exercice 2004 établi selon le même référentiel. La date de transition aux IAS/IFRS est le 1er janvier 2004.

En vue de la publication de ses états financiers comparatifs pour l'exercice 2005 et conformément à la recommandation de l'AMF relative à la communication financière pendant la période de transition, le Groupe OENEO a préparé des informations financières 2004 sur la transition aux normes IAS/IFRS présentant à titre d'information préliminaire l'impact chiffré attendu du passage aux IFRS sur :

- le bilan à la date de transition, soit le 1er janvier 2004, date à laquelle les impacts définitifs de la transition seront enregistrés en capitaux propres lors de la publication des comptes consolidés 2005,
- le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2004,
- le compte de résultat au 30 juin 2004.

Ces informations financières 2004 sur l'impact chiffré attendu du passage aux IFRS ont été préparées en appliquant aux données 2004 les normes et interprétations IFRS que le Groupe OENEO applique pour la préparation de ses comptes consolidés comparatifs au 31 décembre 2005. La base de préparation de ces informations financières 2004 décrite ci-dessous résulte, en conséquence, des normes et interprétations IFRS applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2005.

Présentation des normes et options appliquées pour l'établissement des premières informations chiffrées IFRS

Les comptes IFRS 2004 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les normes (et interprétations) publiées au JOUE au 31/12/05 ont été appliquées.

Par ailleurs, le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation au 1er janvier 2004, les normes IAS 32 et IAS 39 révisées relatives aux instruments financiers.

De même, le groupe a décidé d'appliquer par anticipation au 1^{er} juillet 2004, la norme IFRS 5 relative aux actifs non courant détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En raison du caractère international de ses activités, OENEO appliquait d'ores et déjà les méthodes préférentielles prescrites par le règlement CRC99-02, proches des normes IFRS, tels que la capitalisation des contrats de location qualifiés de location-financement, la constatation en bilan de ses engagements de retraite à prestations définies. De plus, le Groupe effectuait un test de dépréciation des écarts d'acquisition sur la base des flux futurs de trésorerie actualisés.

Pour préparer son bilan d'ouverture au 1er janvier 2004, le Groupe a suivi les principes de première application des IFRS définis par la norme IFRS 1.

Les normes IFRS sont d'application générale rétrospective. La norme IFRS 1 a toutefois prévu quelques exceptions à ce caractère rétrospectif :

- § Des exceptions obligatoires telles que l'interdiction de revoir les estimations effectuées sous l'ancien référentiel, de décomptabiliser rétrospectivement les actifs et des passifs financiers ou encore d'appliquer prospectivement la comptabilité de couverture,
- § Des exemptions facultatives que le Groupe a choisi d'appliquer :
 - Retraitement rétrospectif des regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition conformément à la norme IFRS 3, «Regroupements d'entreprise», en particulier les acquisitions traitées selon la méthode dérogatoire du «pooling of interests» qui avaient donné lieu à l'imputation des écarts d'acquisition sur les capitaux propres en 2000 à hauteur de 129 M€.
 - Comptabilisation au compte de résultat de tous les écarts actuariels cumulés à la date de transition (OENEO comptabilisant déjà au compte de résultat les écarts actuariels à chaque clôture d'exercice).

Le groupe a choisi, dans le cadre de la méthode du coût historique amorti, l'option de réévaluer ses immobilisations corporelles à la date de transition à leur juste valeur.

Le Groupe a choisi l'option de transférer en « réserves consolidées » les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des filiales étrangères au 1er janvier 2004 (après prise en compte des retraitements IFRS sur la situation nette d'ouverture) pour un montant total de 5 238 milliers d'euros. Cet ajustement est sans impact sur le total des capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2004.

Description des ajustements IFRS

IAS 38 Immobilisations incorporelles

Principes comptables historiques : le Groupe comptabilisait les commissions de crédit en charges à répartir et les frais de dépôt de marques et de logos en immobilisations incorporelles.

Normes IFRS : ces dépenses sont à constater en charges de l'exercice. Le Groupe a donc été amené à les retraiter en capitaux propres.

Par ailleurs, les fonds de commerce précédemment amortis sur 20 ans ont été reclassés en écart d'acquisition.

Les impacts sur les comptes liés à l'application de la norme IAS 38 sont les suivants :

En milliers d'euros	IAS 38
Impact sur les capitaux propres au 1er janvier 2004	(102)
Impact sur le résultat net au 30 juin 2004	22
Impact sur les capitaux propres au 31 décembre 2004	369

IAS 16 Immobilisations corporelles

Principes comptables historiques : le Groupe comptabilisait ses actifs à leur coût d'acquisition ou à leur coût de revient. Ces actifs étant amortis sur leur durée de vie prévue.

Normes IFRS : A la date de transition, le Groupe a décidé d'appliquer l'option proposée par la norme IFRS 1, « Première adoption des normes internationales d'information financière » consistant à évaluer les immobilisations à leur juste valeur. Cette option a été appliquée immobilisation par immobilisation comme le prévoit la norme, et a porté sur les ensembles immobiliers (terrains, constructions, agencements et installations). Ces valeurs réévaluées ont été retenues comme coût présumé à la date de transition, servant de base au calcul des amortissements ultérieurs.

La mise en application de la norme IAS 16 a amené le Groupe à :

- § homogénéiser la comptabilisation de ses immobilisations par composants
- § Redéfinir les durées d'amortissement en fonction des durées d'utilité économiques.

Par ailleurs, le Groupe prévoyant d'utiliser ses actifs sur toute leur durée de vie, n'a identifié aucune valeur résiduelle.

Les impacts sur les comptes liés à l'application de la norme IAS 16 sont les suivants :

En milliers d'euros	IAS 16
Impact sur les capitaux propres au 1er janvier 2004	5 249
Impact sur le résultat net au 30 juin 2004	434
Impact sur les capitaux propres au 31 décembre 2004	6 200

IAS 27 Comptabilisation des participations dans les filiales

Le Groupe s'est engagé en 2002 à acheter intégralement le Groupe australien de tonnellerie SCHAHINGER. Cette prise de contrôle s'est effectuée de manière progressive, avec un taux de détention de 33,33 % au 31 janvier 2003, puis 66,66 % au 31 janvier 2004 et enfin 100 % au 31 janvier 2005. Selon les principes IFRS, l'analyse du contrat d'acquisition du groupe SCHAHINGER conduit à considérer la prise de contrôle comme étant réalisée au 31 décembre 2003. En conséquence, ce groupe est consolidé à 100 % selon la méthode de l'intégration globale, avec comptabilisation d'une dette pour paiement différé. .

Le Groupe OENEO a également pris en compte les réévaluations des ensembles immobiliers de ce groupe dans le cadre de l'application de la norme IAS 16.

Les impacts sur les comptes liés à l'application de la norme IAS 27 sont les suivants :

En milliers d'euros	IAS 27
Impact sur les capitaux propres au 1er janvier 2004	237
Impact sur le résultat net au 30 juin 2004	(160)
Impact sur les capitaux propres au 31 décembre 2004	(468)

IAS 17 Contrats de location

Principes comptables historiques : Le Groupe appliquait la méthode préférentielle prescrite par la réglementation française CRC 99-02 qui requiert de capitaliser les contrats de crédit-bail et assimilés qualifiés de location-financement. Dans ce cadre, afin de définir la notion de contrat de location-financement, le Groupe privilégiait systématiquement l'analyse économique du partage des risques et avantages inhérents à la propriété entre le preneur et le bailleur.

Normes IFRS : Dans le cadre de la revue des contrats de location du Groupe, conformément aux dispositions de la norme IAS 17, le Groupe n'a pas identifié de nouveaux contrats susceptibles d'être reclassés à l'actif du bilan dans le cadre de l'établissement de la situation nette d'ouverture 2004.

IAS 18 Revenu

Principes comptables historiques : le chiffre d'affaires consolidé est égal au montant des ventes de produits et de services liés aux activités courantes de l'ensemble constitué par les sociétés consolidées par intégration.

Normes IFRS : En matière de ventes de produits, le chiffre d'affaires consolidé est constaté dès le transfert à l'acheteur des risques et avantages importants inhérents à la propriété. Le montant des ventes 2003 a été diminué des facturations pour des livraisons restant à effectuer à la clôture et du montant des reprises de fûts associées à ces ventes. Le résultat d'exploitation a été rectifié en conséquence à hauteur de la marge brute correspondante.

Les impacts sur les comptes liés à l'application de la norme IAS 18 sont les suivants :

En milliers d'euros	IAS 18
Impact sur les capitaux propres au 1er janvier 2004	(437)
Impact sur le résultat net au 30 juin 2004	152
Impact sur les capitaux propres au 31 décembre 2004	(434)

IAS 19 Avantages au personnel

Principes comptables historiques : depuis le 1er janvier 2000 et l'application du règlement du Comité de la Réglementation Comptable CRC 99-02, le Groupe appliquait déjà la méthode préférentielle et provisionnait ses engagements de retraite.

Normes IFRS : le groupe provisionne le montant de ses engagements retraite selon la méthode des « unités de crédits projetées » et le montant des autres avantages du personnel (médaille du travail).

Les impacts sur les comptes liés à l'application de la norme IAS 19 sont les suivants :

En milliers d'euros	IAS 19
Impact sur les capitaux propres au 1er janvier 2004	(148)
Impact sur le résultat net au 30 juin 2004	45
Impact sur les capitaux propres au 31 décembre 2004	(109)

IAS 20 Subventions

Principes comptables historiques : les subventions d'investissement sont inscrites au passif au poste produits constatés d'avance. Elles sont reprises au compte de résultat au fur et à mesure de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent et sont donc présentées en produits d'exploitation.

Normes IFRS : Les règles de présentation retenues sont identiques. Au bilan d'ouverture, le montant net des subventions d'investissement a été recalculé en fonction du cumul des amortissements des immobilisations subventionnées, déterminé en application de la norme IAS 16.

Les impacts sur les comptes liés à l'application de la norme IAS 20 sont les suivants :

En milliers d'euros	IAS 20
Impact sur les capitaux propres au 1er janvier 2004	177
Impact sur le résultat net au 30 juin 2004	(12)
Impact sur les capitaux propres au 31 décembre 2004	262

IAS 36 et IFRS 3 Dépréciation d'actifs

Principes comptables historiques : Depuis 2002, le Groupe réalise des tests sur la valorisation de ses écarts d'acquisition sur la base de prévision de flux de trésorerie conformément à la norme IAS 36, tout en maintenant l'amortissement linéaire des écarts d'acquisition.

Dans le cadre de l'application d'IAS 36 et d'IFRS3, les fonds de commerce qui existaient en normes françaises et qui ont fait l'objet d'un reclassement en écart d'acquisition (voir paragraphe sur IAS 38 Immobilisations incorporelles), ont fait l'objet d'une dépréciation pour la division bouchage dans le cadre de l'application de IAS 36. De plus les écarts d'acquisition ne sont plus amortis

Les impacts sur les comptes liés à l'application de la norme IAS 36 sont les suivants :

En milliers d'euros	IAS 36
Impact sur les capitaux propres au 1er janvier 2004	0
Impact sur le résultat net au 30 juin 2004	(293)
Impact sur les capitaux propres au 31 décembre 2004	273

IFRS 2 Paiement en actions

L'application de la norme IFRS 2 a pour conséquence de constater en charge sur la période d'acquisition des droits, l'avantage octroyé aux salariés dans le cadre de plans d'options de souscription d'actions réservées aux salariés émis après le 7 novembre 2002, soient les plans 4 et 5 du groupe (le Groupe ayant retenu l'option de ne pas retraiter les plans antérieurs au 7 novembre 2002).

Les impacts sur les comptes liés à l'application de la norme IFRS 2 sont les suivants :

En milliers d'euros	IFRS 2
Impact sur les capitaux propres au 1er janvier 2004	0
Impact sur le résultat net au 30 juin 2004	(40)
Impact sur les capitaux propres au 31 décembre 2004	0

IAS 12 Impôt sur le résultat

Principes comptables historiques : le Groupe comptabilisait un impôt différé pour les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales.

Normes IFRS : la mise en application de la norme IAS 12 a simplement amené le Groupe à constater des impôts différés sur ses retraitements propres aux normes IAS / IFRS.

Les impacts IFRS de chaque norme sont présentés nets d'impôts différés.

IAS 32/39 Instruments financiers

Principes comptables historiques : les instruments financiers étaient comptabilisés à leur valeur nominale et présentés en dette au bilan à l'exception des instruments dérivés. En ce sens, le traitement des obligations convertibles ne différait pas des obligations standard qui font l'objet d'une inscription en dette pour leur intégralité.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture étaient déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Normes IFRS : les passifs financiers, sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de valeur de marché sont enregistrées en résultat sauf pour les opérations qualifiées de couverture de flux futurs (flux liés à une dette à taux variable) pour lesquelles les variations de valeur sont enregistrées en capitaux propres.

Les dispositions de la norme IAS 32 conduisent à considérer les obligations convertibles dont les OCEANE comme des instruments composés qu'il convient de dissocier au bilan en :

- une composante obligataire enregistrée en dette au coût amorti ;
- une composante action enregistrée en capitaux propres (assimilables à une vente d'option d'achat).

Les impacts sur les comptes liés à l'application de ces nouveaux principes sont les suivants :

En milliers d'euros	IAS 32/39
Impact sur les capitaux propres au 1er janvier 2004	121
Impact sur le résultat net au 30 juin 2004	(212)
Impact sur les capitaux propres au 31 décembre 2004	(33)

Tableau de passage des capitaux propres normes françaises aux capitaux propres normes IFRS

Lors des travaux d'arrêté des comptes IFRS du 1^{er} semestre 2005, des ajustements ont été comptabilisés sur les comptes IFRS qui avaient été présentés au titre du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004.

<i>En milliers d'euros (part du Groupe)</i>	<i>Eléments</i>	<i>01.01.04 situation nette</i>	<i>Total des corrections</i>	<i>01.01.04 situation nette</i>	<i>31.12.04 variation réserves</i>	<i>31.12.04 résultat</i>	<i>31.12.04 situation nette</i>
Normes françaises		55 583		55 583	<473>	<64 802>	<9 692>
Impact des normes							
	IFRS 2 - Stocks options	0	0	0	66	<66>	0
	IFRS 5 - Abandon activités et actifs à céder			0	0	<948>	<948>
	IAS 16 - Immobilisations corporelles	6 784	<1 535>	5 249	2	949	6 200
	IAS 17 - Contrats de location		0	0	0	0	0
	IAS 12 - Impôts différés		73	73	<36>	37	74
	IAS 18 - Revenu	<437>	0	<437>	0	3	<434>
	IAS 19 - IDR et médailles du travail	<148>	0	<148>	0	39	<109>
	IAS 20 - Subventions	177	0	177	0	85	262
	IAS 27 - Comptabilisation des participations dans les filiales	237	0	237	<156>	<549>	<468>
	IAS 38 - Immobilisations incorporelles	<119>	17	<102>	0	471	369
	IAS 36 - Dépréciation d'actifs	0	0	0	0	273	273
	IAS 32/39 - Instruments financiers	790	<669>	121	<130>	<24>	<33>
	Divers		2	2	10	10	22
Total Retraitements IFRS		7 284	<2 112>	5 172	<244>	280	5 208
Normes IFRS		62 867	<2 112>	60 755	<717>	<64 522>	<4 484>

Impact de l'adoption des normes IFRS sur le bilan

Comptes consolidés du groupe OENEO

Au 31.12.2004

(en milliers d'euros)	Normes 99.02 reclassées selon le format IFRS	IFRS 2	IAS 5	IAS 12	IAS 16	IAS 18	IAS 19	IAS 20	IAS 27	IAS 32/39	IAS 36	IAS 38	Impact retraiteme nts IFRS	IFRS bilan 31-12-2004
		Stocks options	Actifs destinés à être cédés	Impôts différés	Immobilisations corporelles	Revenus	Médailles du travail	Subvent ions	Comptabilis ation des participat ions dans les filiales	Instruments financiers et emprunts	Dépréciations d'actifs	Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	43 062		-2 803		8 336				60			152	5 744	48 806
Immobilisations incorporelles	4 882		-18		-47							-3 044	-3 109	1 773
Ecart d'acquisition	15 766		-642						-92		135	3 380	2 781	18 547
Titres mis en équivalence	58													58
Impôts différés actifs	2 442			-306	-459	169	81	85	3		138	13	-276	2 166
Autres actifs financiers non courants	683		-34										-34	649
Autres actifs non courants	1 457													1 457
Total Actifs non courants	68 350		-3 497	-306	7 830	169	81	85	-29		273	501	5 107	73 456
Stocks et en-cours	81 569		-5 104			1 204			-1				-3 901	77 668
Clients	51 042		-917			-1 602			100				-2 419	48 623
Créances d'impôt	85													85
Autres actifs courants	6 425										-71	-18	-89	6 336
Autres actifs financiers courants	1 406													1 406
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 522		-409										-409	6 113
Total Actifs courants	147 049		-6 430			-398			99	-71		-18	-6 819	140 231
Total Actifs non courant et groupes d'actifs destinés à être cédés			8 979										8 979	8 979
Total Actif	215 399		-948	-306	7 830	-229	81	85	70	-71	273	483	7 267	222 666

Impact de l'adoption des normes IFRS sur le bilan

Comptes consolidés du groupe OENEO

Au 31.12.2004

(en milliers d'euros)	Normes 99.02 reclassées selon le format IFRS	IFRS 2	IAS 5	IAS 12	IAS 16	IAS 18	IAS 19	IAS 20	IAS 27	IAS 32/39	IAS 36	IAS 38	Impact retraiteme nts IFRS	IFRS bilan 31-12-2004
		Stocks options	Actifs destinés à être cédés	Impôts différés	Immobilisations corporelles	Revenus	Médailles du travail	Subventions	Comptabilisation des participations dans les filiales	Instruments financiers et emprunts	Dépréciations d'actifs	Immobilisations incorporelles		
Capital social	15 805													15 805
Primes liées au capital	38 420	-271								-131			-402	38 018
Réserves et résultat	-59 015	271	-948	96	6 365	-434	-109	262	-907	98	273	369	5 336	-53 679
Autres réserves	-4 902				-165				439				274	-4 628
Total Capitaux Propres Groupe	-9 692	0	-948	96	6 200	-434	-109	262	-468	-33	273	369	5 208	-4 484
Réserves et résultat hors groupe	753								-740				-740	13
Total Actifs non courants														
Résultat hors groupe														
Total Intérêts Minoritaires	753								-740				-740	13
Emprunts et dettes financières	89 683		-968				78	221	58	2 111			1 499	91 182
Engagements envers le personnel	693													693
Provisions	7 334		-14				-60			-2 510			-2 584	4 750
Impôts différés passifs	1 165			-402	1 636	4	18		117	53		114	1 539	2 704
Autres passifs non courants	-313				-26			-398	1 230				806	493
Total passifs non courants	98 563		-982	-402	1 610	4	36	-177	1 405	-346		114	1 260	99 823,0
Passifs financiers	57 762		-574						13	-513			-1 074	56 688
Fournisseurs	43 152		-1 234			102			-140				-1 271	41 881
Provisions	16 389		-147				155						8	16 397
Dettes d'impôt														
Autres passifs courants	8 473		1		19	99				821			940	9 413
Total passifs courants	125 776		-1 954		19	201	155		-127	308			-1 397	124 378
Total Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés			2 936										2 936	2 936
Total Passif	215 399	0	-948	-306	7 830	-229	81	85	70	-71	273	483	7 267	222 666

Impact de l'adoption des normes IFRS sur le compte de résultat

Comptes consolidés du groupe OENEO

Au 31.12.2004

(en milliers d'euros)	Normes 99.02 reclassées selon le format IFRS	IFRS 5 Actifs destinés à être cédés	IAS 12 Impôt différé	IAS 27 Comptabilisati on des participations dans les filiales	IAS 16 Immobilisations par composants	IAS 18 Produits des activités ordinaires	IAS 19 Avantages au personnel	IAS 20 Subventions	IAS 38 Immobilisati ons	IAS 32-39 Instruments financiers	IAS 36 Dépréciation s d'actifs	IFRS 2 Paiement en actions	Normes IFRS
Chiffre d'affaires	162 393					<21>							162 372
Autres produits de l'activité	4 623			<25>									4 598
Achats consommés	<93 105>					25							<93 079>
Charges externes	<36 720>									258			<36 462>
Charges de personnel	<40 299>											<66>	<40 365>
Impôts et taxes	<2 638>												<2 638>
Dotation aux amortissements	<6 932>				1 189			85	416				<5 241>
Dotation aux provisions	<17 729>						5						<17 725>
Variation des stocks d'en-cours et produits finis	8 151												8 151
Autres produits et charges courants	1 161						49			104			1 314
Résultat opérationnel courant	<21 094>			<25>	1 189	4	54	85	416	361		<66>	<19 075>
Résultat sur cession de participations consolidées	<12>												<12>
Autres produits et charges opérationnels	<26 253>	<948>		<162>	300				236		135		<26 692>
Résultat opérationnel	<47 359>	<948>		<187>	1 490	4	54	85	652	361	135	<66>	<45 779>
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	89												89
Coût de l'endettement financier brut	<6 155>									<984>			<7 139>
Coût de l'endettement financier net	<6 066>									<984>			<7 050>
Autres produits et charges financières	<776>			<237>						522			<491>
Résultat avant impôt	<54 201>	<948>		<424>	1 490	4	54	85	652	<101>	135	<66>	<53 320>
Impôt sur les bénéfices	<10 712>		47	<1>	<541>	<1>	<15>		<181>	77	138		<11 189>
Résultat après impôt	<64 913>	<948>	47	<425>	949	3	39	85	471	<24>	273	<66>	<64 509>
Résultat des sociétés mises en équivalences	<5>												<5>
Résultat net	<64 918>	<948>	47	<425>	949	3	39	85	471	<24>	273	<66>	<64 514>
Amortissement des écarts d'acquisition													
Part des intérêts minoritaires	116			<124>									<8>
Résultat net - part du groupe	<64 802>	<948>	47	<549>	949	3	39	85	471	<24>	273	<66>	<64 522>